

L'Anjou laïque

N° 121 journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine et Loire - 3 € - J'Octobre, novembre, décembre 2017

A Angers, nouvelle offensive contre l'école publique



- École Espérance banlieue à la Roseraie
- Écoles hors contrat dans le département
- Une angevine sage-femme militante
- Éducation populaire autour des écoles
- Impôt Sur la Fortune
- Macron et l'Europe
- Les mutins de 1917
- La révolution russe

Sommaire

Page 2 Portrait
Page 3 Edito
Page 4 Georgette Boulestreau
Page 5 Hommage à Simon Veil

Page 6 Illusions européennes
Page 7 Euthanasie de la démocratie
Page 8 Impôt Sur la Fortune
Page 9, 10, 11, 12 Dossier sur les écoles
Page 13 Philosophie et politique

Page 14 Les mutins de 1917
Page 15 Révolution russe
Page 16 Les états des Etats
Page 17 Les retraités délaissés
Page 18 Associations
Page 19 Courrier des lecteurs
Page 20 Humeurs

Portrait

Patrice Moysan, directeur général de la SADEL

«Le livre est l'outil de culture par définition»

Ton activité militante commence vraiment avec le cinéma « Le Club » en 1976

Il y avait eu auparavant les mouvements lycéens contre la loi Debré résiliant les sursis militaires. En 1976, l'idée d'un cinéma « art et essai » sur Angers est lancée par Claude-Eric Poiroux. Plus de 80 personnes se sont regroupées en association et ont cotisé pour acheter le cinéma. Des désaccords éclatent. Nous serons 14 à nous retirer du projet. « Le Club » se transformera quelques années plus tard et deviendra le cinéma « Les 400 coups » et créera le festival « Premiers plan ».

Le projet d'une librairie différente, alternative, est alors évoqué.

Oui. Les deux tiers de ce groupe de 14 personnes vont se retrouver pour lancer la librairie « La Tête en Bas ». L'idée nous est venue après un voyage à Francfort. La SARL est créée, chaque membre ayant le même nombre de parts. J'en suis le seul salarié.

Le début de cette librairie va être mouvementé...

Effectivement. La librairie ouvre en mars 1977. Mais six semaines après cette ouverture, « La Tête en Bas », alors située rue Saint Laud à Angers, est victime d'un attentat mené par des militants d'extrême-droite, attentat qui détruit tous les locaux. La librairie va alors déménager pour renaître rue des Poëliers en reprenant l'ancien local de la SADEL qui, elle, c'était s'installée rue de la Roë. « La Tête en bas » rouvre donc à cette nouvelle adresse en septembre 1977. Elle va alors se développer sur son créneau : des livres, des revues que l'on ne trouve pas ailleurs. Des ouvrages militants, sur le féminisme, le racisme, l'écologie, les mouvements alternatifs, mais aussi des livres de jeunesse, des bandes dessinées. Beaucoup de groupes alternatifs sont accueillis à « La Tête en Bas » : les écolos, les anarchistes, les anti-apartheids, les homosexuels, les féministes. De nombreuses animations et conférences sont organisées dans la grande salle attenante au magasin. Beaucoup d'autres vont passer.

Il y a aussi l'affaire de Radio-Klaxon

Oui. À la fin des années 70, les radios indépendantes sont toujours hors-la-loi. Une radio clandestine, Radio Klaxon, décide d'émettre sur Angers. « La Tête en Bas » devient alors naturellement la boîte aux lettres de cette radio. Et en tant que gestionnaire de la librairie, je me retrouve inculpé par la Justice. L'affaire se termine-

ra par un non-lieu.

Le paysage s'assombrit pour « La Tête en bas » au milieu des années 80

Oui. En 1984, création du Forum des Halles sur Angers : 2 500 mètres carrés de librairie et loisirs créatifs ! Coup dur pour « La Tête en Bas » qui ne va pas vraiment savoir réagir en se modernisant, en se renouvelant. Elle reste quelque peu dogmatique. Un an après, c'est le dépôt de bilan



et la fermeture.

L'aventure « Contact » peut alors commencer

À la fermeture de « La Tête en Bas » je discute en effet avec Claude Ménard, le PDG de la SADEL, du projet de lancer une nouvelle librairie généraliste sur Angers qui réunirait les publics de la SADEL et de « La Tête en Bas ». Après mûre réflexion de Claude Ménard et du conseil d'administration de la SADEL, carte blanche m'est donnée pour l'ouverture de cette nouvelle librairie. La SADEL investit trois millions de francs. Nous installons la nouvelle librairie dont je prends la direction, appelée « Contact », dans l'ancien magasin des meubles Raimbault, rue Lenepveu. Onze salariés sont embauchés, en plus des quatre qui viennent de la SADEL. Pour moi, il faut faire une librairie ouverte, basée sur un projet que je n'ai pas pu réaliser à la fin de « La Tête en Bas ». La naissance de « Contact » est difficile, la concurrence est rude. En 1992, par exemple, la FNAC s'installe dans la même rue ! Nous réagissons alors efficacement en doublant notre stock et en rénovant la librairie. À partir de 1993, la remontée est effective. En 1997, Claude Ménard prend sa retraite et reste président du Conseil d'Administration et je deviens le directeur général de la SADEL. Entre temps la SADEL s'est installée à Saint-Barthélemy sur 3 000 m² et implantée sur Rennes. En 2002, Étienne Brémond prend la présidence de la SADEL

Toi qui as passé une bonne partie de ta vie à défendre le livre, quel regard portes-tu sur les évolutions actuelles ?

Pour moi, le livre, c'est le vecteur fondamental du développement de l'individu. Je ne crains pas le numérique. Il faudra bien une ou deux générations avant qu'il ne dévore le livre, s'il y parvient. Il y aura une coexistence pendant un certain temps. Le livre est l'outil de culture par définition.

Il augmente l'habileté intellectuelle. Il favorise l'imaginaire et participe grandement au développement du cerveau. Il aide à la construction de l'esprit.

Le plan numérique à l'école c'est beaucoup de « marketing ». On ne forme pas vraiment les enseignants à gérer une classe avec des ressources numériques. Et sans formation réelle et préalable, ça reste du gadget...

Ton regard sur la laïcité

La SADEL a toujours soutenu l'école publique et dans bien des endroits du département son aide matérielle a été essentielle pour maintenir ou développer l'école laïque. Je suis donc un laïque mais sans dogmatisme, car je me méfie de tous les dogmatismes. La laïcité est un principe irréfutable qui doit guider la vie collective. La religion fait partie du cercle privé et ne doit jamais empiéter sur la vie publique. Et c'est à l'État de garantir efficacement cette séparation.

Propos recueillis par Patrick Tharrault et Jean-Pierre Thuleau

Patrice Moysan est né à Angers en 1954. Son père, syndicaliste convaincu, est infirmier psychiatrique à Sainte-Gemmes sur Loire et sa mère fait des ménages. Patrice, lycéen à Chevrollier, manifeste contre la loi Debré avant de partir à Lille pour devenir dessinateur en bâtiment. Il travaille jusqu'en 1976 dans différents bureaux d'études à Angers (mairie d'Angers, PTT, Équipement...), pendant ses temps libres il participe aux travaux d'ouverture du cinéma d'art et d'essai le Club. L'année suivante il impulse la création de la librairie La tête en bas qui fut plastiquée 6 semaines après son ouverture par des membres de l'extrême-droite. La tête en bas fermera en 1984. Son attachement aux livres, vecteurs de la culture, conduit Patrice à proposer la création en 1985, au sein de la SADEL, de la librairie Contact, rue Lenepveu à Angers.

Éducation populaire autour des écoles



Édito

La F. O. L. 49, la Fédération des œuvres laïques de Maine-et-Loire affiliée à la ligue de l'enseignement, aura quatre-vingts ans le dix décembre de cette année. Au cours de la semaine qui précédera l'anniversaire nous nous interrogerons et interrogerons sur l'éducation populaire. Elle est diverse. Nous traiterons ici de celle qui est née auprès des écoles.

La F. O. L. affine des associations culturelles et sportives qui dans leur domaine, organisent des activités pour leurs adhérents. Les actions conduites dépendent de leur importance. Leur influence dans les villages et les quartiers n'est plus ce qu'elle était dans les années qui ont suivi la libération. À cette époque, l'éducation populaire se structurait principalement autour de l'école : école publique d'un côté, école privée catholique de l'autre. Les amicales laïques et les patronages avaient leurs troupes théâtrales, leurs chorales, leurs circuits cinéma, leurs équipes sportives. . . Les excédents des prestations et des fêtes abondaient la caisse des écoles de prédilection. Culture populaire et engagement idéologique s'entremêlaient. L'apparition des maisons de jeunes et de la culture dans les villes, l'émergence de la télévision dans les foyers, les déplacements plus faciles ont, entre autres, progressivement modifié l'approche des formes culturelles. Les amicales laïques et les patronages catholiques en ont pâti. Mais, c'est surtout la fin de la

« guerre » entre les deux écoles qui entraîna la diminution respective de leur nombre.

Des tarifs préférentiels

Sur cette fin de « guerre » entre les deux France, dont nous pouvons nous féliciter, il faut bien s'entendre. Nous pouvons nous réjouir de la fin des hostilités entre les partisans des deux camps. En revanche, nous regrettons qu'elle ait abouti, pour certains, à une indifférenciation entre les deux écoles. Le financement public de l'enseignement privé a renforcé cet état d'esprit. Les organisations diocésaines en profitent pour continuer leur offensive contre l'école publique. Dans ce combat, elles se sont substituées aux patronages. Interlocutrices du pouvoir public par la loi Debré, elles sont beaucoup plus efficaces.

L'éducation populaire portée par les patronages s'est alors diluée dans des organisations plus discrètes dans leur soutien à l'école « libre ». La fédération des familles rurales est la plus connue. D'autres associations ont des liens encore plus serrés et intimes avec l'école privée catholique. L'AFOCAL (association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs), par exemple, fut créée par des parents des écoles libres. Les jeunes issus de ces écoles ou voulant s'y investir bénéficient d'ailleurs de tarifs préférentiels.

La concurrence se perpétue

Au niveau local les familles rurales affilient des clubs, la FOL fédère les amicales. Si

l'affinité originelle diffère, les activités proposées se ressemblent. Une différence toutefois : les amicales revendiquent toujours leur soutien à l'école publique, alors que les associations des familles rurales ont tendance à occulter leur sympathie.

Les fédérations départementales de la ligue de l'enseignement et des familles rurales occupent les mêmes terrains d'application. Les unes et les autres essaient d'établir des partenariats avec les collectivités territoriales pour organiser les activités périscolaires. Dans ce champ, la FOL, au travers d'appropriations de contenus culturels, dispense une pédagogie du vivre-ensemble, de la coopération et de l'autonomie. En bref, elle instille les valeurs républicaines tout en apportant des savoirs et des savoir-faire. Les fédérations concurrentes doivent aussi présenter des projets éducatifs recevables par un large public. L'AFOCAL postule même auprès des collectivités territoriales pour expliquer la laïcité aux jeunes. Ce doit être une laïcité plurielle !

En résumé, l'éducation populaire née autour de l'école œuvrant dans le secteur périscolaire tend à former un honnête citoyen, plus qu'un citoyen politique. Auprès des adultes, dans les associations locales l'engagement idéologique est implicite, plus qu'exposé. Les loisirs culturels prennent largement le pas sur les débats d'ordre citoyen.

La fédération des œuvres laïques, en tant que fédération, ambitionne d'assumer les deux dimensions de l'éducation populaire. Les services visent à la formation d'honnêtes citoyens. Les élus, eux, tentent d'assurer l'éducation populaire politique. Pour ce faire, leur principal outil est ce journal. Outre ses rubriques historiques, des points de vues, des analyses, des controverses y sont exposés. Un courrier des lecteurs permet la contradiction. Il mériterait d'être davantage connu et lu.

Jack Proutt

Ils n'en veulent pas

Émanuel Macron a promis une dose de proportionnelle aux élections législatives. Si la promesse est tenue, ce sera une proportion de pâté d'alouette. Majorité présidentielle oblige, la prime aux premiers dans les scrutins sera conséquente. La proportionnelle intégrale, la seule qui respecte le vote des électeurs, aurait aux yeux de nombreux politiques, un défaut

réhibitioire. Elle provoquerait une instabilité gouvernementale néfaste à l'application d'une politique cohérente. Pour contourner cet inconvénient, il suffirait de s'inspirer du système législatif pratiqué en Allemagne. La procédure par laquelle le Bundestag peut mettre fin aux fonctions du chancelier fédéral est une motion de censure constructive. Elle consiste à désigner un nouveau chancelier devant obtenir une nouvelle majorité. Ce système évite d'être renversé

par des majorités hétéroclites, négatives. La majorité élisant le Premier ministre responsable devant le parlement se constituerait après les élections. Ce serait mieux que des unions incohérentes avant le scrutin. L'électeur voterait pour et non contre. Mais de la proportionnelle intégrale, les partis d'alternance, adeptes du régime présidentiel, n'en veulent pas.

J. P.

Georgette Boulestreau (1903-1986)

Sage-femme et militante

Personnalité peu connue aujourd'hui, Georgette Boulestreau fait pourtant partie des pionnières angevines qui ont agi pour le progrès social et les droits des femmes. Née rue de la Chalouère, fille d'un plombier et d'une lingère, aînée de 6 enfants, elle grandit dans un quartier populaire de petites échoppes d'artisans. Après l'école primaire, elle fait différents « petits boulots » tout en préparant l'école d'infirmière et devient sage-femme en 1928.

Forte personnalité, elle exerce cette profession à une époque où à l'exception de la petite frange de la bourgeoisie qui fait appel au médecin accoucheur, toutes les femmes recourent aux sages-femmes venant à domicile. Le métier est alors vécu comme une vocation par ces femmes qu'une historienne qualifie de « religieuses laïques » comme les infirmières. Elle était passionnée par ce travail qu'elle exerce auprès des femmes des milieux populaires du quartier St Léonard-Justices et de Trélazé. Travail difficile, fatigant au contact des difficultés des familles, avec de longues journées. Pouvant être appelée à toute heure du jour ou de la nuit, elle se déplace à pied, à bicyclette puis en solex et dans les années 60 en 2CV. Elle est confrontée aux problèmes d'hygiène car jusqu'aux années 50, les logements insalubres sont encore très nombreux à Angers. Des liens se créent avec les familles car les sages-femmes suivent alors les femmes depuis la grossesse jusqu'à l'accouchement puis les nourrissons et G. Boulestreau met au monde des fratries entières, et souvent plusieurs générations. Celle qu'on finit par appeler la « mère Boulestreau », et qu'on choisit parfois comme marraine est connue pour son franc parler, son énergie. Elle n'hésite pas à « réprimander » les maris lorsque les grossesses s'enchaînent. Comme beaucoup de sages-femmes, elle reste célibataire mais elle est aussi connue comme une femme libre qui a une vie sentimentale avec notamment des compagnons partageant ses engagements. C'est sans doute la connaissance des difficultés des familles qui l'amène à s'engager. Responsable du syndicat des sages-femmes, elle est aussi présidente du Comité des ménagères ST Léonard-Justices. C'est à ce titre qu'elle fait ouvrir en 1931, à la Maison des mères, rue de la Pyramide, une consul-

tation de nourrissons, assurée par le Docteur Lucie Canonne, une des premières femmes médecins à Angers : consultations gratuites prénatales et pour nourrissons des familles modestes. Lors d'élections municipales, elle réclame des bains-douches pour ce quartier populaire.

Militante politique

G. Boulestreau fut aussi une pionnière du mouvement féministe. Elle apparaît dès 1928 comme adhérente active de la Ligue Française du Droit des Femmes, association créée fin XIX^e pour le droit de vote des femmes et contre le code civil, code napoléonien qui maintient la femme dans un état de mineure juridique. La LFDF est plus radicale dans ses actions que l'autre association réformatrice l'Union Française pour le Suffrage des Femmes dont la responsable locale est l'institutrice Marguerite Billot Thulard. La première fois que G. Boulestreau est remarquée c'est en novembre 1928, lors du Congrès du parti radical à Angers. Elle fait partie des « suffragettes » qui perturbent la cérémonie que les congressistes ont organisée au monument républicain de la Roche de Murs car l'intervention de M. Billot Thulard, membre du parti en même temps que de l'UFSF a été annulée. L'Ouest-Éclair rapporte l'incident « quelques suffragettes profitèrent de la circonstance pour rappeler aux orateurs



leur droit au suffrage ». Dans son livre : "Dans la rue", Maria Vérone, responsable de la LFDF donne des détails sur le rôle de G. Boulestreau lors de l'entrevue obtenue auprès de Daladier : « Lorsqu'il promet des « améliorations graduelles », G. Boulestreau lui réplique « Il faut donc que les mamans et enfants nécessiteux attendent graduellement de quoi manger ? » Daladier s'étant présenté comme fils d'ouvrier, Mlle Boulestreau avec sa franchise de tra-

vailleuse, avec sa rudesse de sage-femme qui voit tant de misère lui répliqua : « Oui, des fils d'ouvrier qui ne doivent pas souvent se serrer la ceinture ». En 1931, G. Boulestreau fonde la section angevine de la LFDF qu'elle anime durant toutes les années 30, mêlant revendications sociales et suffragistes. Elle milite aussi comme pacifiste à la Ligue internationale de combattants de la Paix dont la section angevine créée en 1931 est une des plus importantes de France. C'est la plus radicale de toutes les associations pacifistes : « Non à toutes les guerres », indépendante de tout parti politique, groupement philosophique et religieux mais ayant des liens privilégiés avec les milieux anarchistes : manifestations, pièces de théâtre pacifistes, feux de bengale pour protester contre des exercices de défense civile en 1938. En 1939, Georgette Boulestreau est perquisitionnée à son domicile comme communiste : même s'il ne semble pas qu'elle soit membre du parti, ses convictions sont bien à gauche. Pendant la guerre, elle se consacre à son travail et en 1945 on la retrouve candidate aux élections municipales pour la LFDF et la Maison des mères avec un programme social et pacifiste dans la ligne de ses engagements d'avant guerre, réclamant « de participer avec les hommes au redressement du pays, l'égalité des sexes, à travail égal salaire égal, et de voir régler au delà des frontières les rapports entre humains par la persuasion et non pas la violence et la haine.. ». Après 1945, tout en conservant ses convictions et son franc parler, elle est plus en retrait, consacre sa vie à son travail, à sa famille. Elle continue d'exercer à domicile mais fait aussi des nuits à la Clinique St André. Sans participer directement à la création de la section angevine du Planning familial, elle en partage les idées, est favorable à l'interruption volontaire de grossesse. Puis elle prend sa retraite en 1973 à une époque où les accouchements se font de plus en plus en milieu hospitalier et meurt en 1986. Elle a été décorée de la médaille de la prévoyance sociale dans les années 30. Une rue du quartier des Hauts de St Aubin porte son nom

Marie-Anne Guéry

Hommage à Simone Veil

Elle s'est engagée vigoureusement pour faire adopter en 1974 la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse. Attaquée, de manière très violente, par une assemblée nationale très majoritairement masculine, Simone Veil n'a jamais transigé sur ce point fondamental : l'avortement est un choix qui doit appartenir aux femmes, et non aux médecins. En refusant de fermer les yeux sur la situation vécue chaque année par des dizaines de milliers de femmes contraintes d'avorter dans la clandestinité et dans des conditions sanitaires dangereuses, Simone Veil a contribué à mettre fin à une profonde injustice. Car les femmes les plus exposées au danger étaient également les plus démunies, celles qui n'avaient pas connaissance des réseaux, comme le MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) et le Planning Familial qui prati-

quaient des avortements sécurisés de manière illégale dans le cadre d'un mouvement de désobéissance civile. Le combat



de Simone Veil demeure d'une brûlante actualité. Aujourd'hui encore, une femme meurt toutes les 9 minutes dans le monde des suites d'un avortement clandestin. Pourtant en France et en Europe, les opposants au droit de choisir s'organisent pour attaquer et entraver ce droit fondamental des femmes. « Il suffit d'écouter les femmes », disait Simone Veil. Pour cette liberté et ce droit, contre la stigmatisation et la désinformation, le Planning Familial continue à agir pour que toutes les femmes, ici et ailleurs, soient écoutées, et accèdent à ce droit de façon pleine et entière. C'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à Simone Veil.

*Le mouvement français
pour le planning familial*

Assistance médicale à la procréation et gestation pour autrui

Le comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu un avis en demi-teinte sur l'assistance médicale à la procréation (AMP) et un avis négatif sur la gestation pour autrui (GPA)

L'AMP est ouverte aux couples de femmes et femmes célibataires. Jusqu'ici seuls les couples femme-homme pouvaient y prétendre. Mais plusieurs éléments de cet avis suscitent les inquiétudes du Planning Familial. Tout d'abord, il faut souligner que cet avis intervient 4 ans et demi après la saisie du comité. Un retard qui a bloqué les avancées législatives et qui est d'autant plus inacceptable que l'accès à l'AMP n'est pas une question d'éthique mais bien une question d'égalité des droits. De plus, le processus qui a mené à cet avis est profondément contestable. Aucune association lesbienne n'a été auditionnée alors qu'elles sont les premières concernées. Le comité des Sages, en revanche, n'a pas hésité à donner la parole à Colette Chiland, Jean-Pierre Winter ou encore Pierre-Levy Sussan, personnalités honnies par les associations LGBT pour leurs propos pathologisants envers les gays, les lesbiennes et les trans. Cela a donné au rapport une tonalité moralisatrice qui reprend les poncifs homophobes bien connus, à savoir le supposé problème de « l'absence du père » ou du manque d'« altérité » pour les enfants, ainsi que la prétendue incapacité pour les

femmes seules d'offrir un cadre protecteur à leur progéniture. Par ailleurs, comme, dans cet avis, la discussion sur l'AMP demeure disjointe de la question de la filiation, cela ne peut que produire des incohérences cocasses et paradoxales. En effet, si l'avis du CCNE est suivi par le Parlement, deux femmes non mariées pourront avoir accès à l'AMP mais la mère sociale ne pourra reconnaître son enfant qu'après mariage et adoption. Derrière la résistance à accepter la possibilité d'une filiation homosexuelle se cache un a priori homophobe, affirme Serge Hefez. Enfin le Planning familial relève également que la prise en charge financière de l'AMP fait l'objet d'une recommandation aussi fumeuse que discriminatoire. Le CCNE réaffirme en effet le droit à la prise en charge pour les couples hétérosexuels alors que les couples lesbiens et les femmes célibataires devraient contribuer au coût des procédures médicales. Convaincu que le droit à l'AMP pour toutes les femmes, sans distinction de statut et d'accès, s'inscrit dans un continuum de droits sexuels fondamentaux, le Planning se mobilise pour que le législateur procède rapidement à l'adoption d'une loi rétablissant l'égalité des droits.

Refus de la GPA

Le CCNE a donné un avis négatif à l'ouverture de la gestation pour autrui (GPA). Estimant qu'il ne peut donc y avoir de GPA

éthique, le CCNE « souhaite le maintien et le renforcement de sa prohibition, quelles que soient les motivations, médicales ou sociales (en particulier les couples d'hommes), des demandeurs ». Les GPA se pratiquant déjà dans d'autres pays, le CCNE émet toutefois des recommandations auprès des parents d'intention. C'est reconnaître l'existence des GPA ! Concernant la reconnaissance de la filiation d'un enfant né par GPA à l'étranger, et de son état civil les noms de tous les intervenants selon la convention de gestation doivent être connus. Les enfants doivent pouvoir « construire leur identité » et reconstituer l'ensemble de leur histoire. François Hollande imaginait-il la cascade de conséquences que soulèverait le droit au mariage et à l'adoption pour les couples homosexuels ? Ce serait « une nouvelle illustration des progrès de notre société » disait-il. Le droit au mariage et à l'adoption des couples homosexuels devait-il être élargi à celui de la procréation par GPA ? En 2018 il serait pertinent de réunir des conférences citoyennes pour obtenir d'elles l'indication des avantages et inconvénients ressentis à chaque alternative recensée. C'est enrichi de ces réflexions de la société civile que le débat législatif pourrait être engagé.

C. Battreau

www.ccnets/default/files/publications

Les illusions européennes d'Emmanuel Macron



La lourde chute de popularité de l'exécutif ne doit rien à une fatalité qui s'abattraît systématiquement sur les gouvernements français. En choisissant de couper brutalement dans les dépenses de tous les ministères, Emmanuel Macron ne pouvait en ignorer les conséquences politiques.

En 1995, Jacques Chirac avait expérimenté l'austérité en début de mandat. Cela avait débouché sur une brutale chute de popularité suivie d'un mouvement social d'une ampleur inégalée. À l'époque, l'enjeu était de permettre à la France de satisfaire aux critères de convergences du traité de Maastricht et de réussir l'entrée dans l'euro. Vingt-deux années plus tard, c'est toujours au nom de la règle des 3% que le gouvernement s'est résolu à une cure d'austérité. Une austérité de bien moindre ampleur (4-5 milliards d'euros) mais d'un immense coût politique réglé par une démission du Chef d'État-Major des armées, une polémique sur les APL et enfin un mécontentement des collectivités territoriales et du secteur associatif pour la fin des emplois aidés. Total de l'addition : 10 points de popularité de perdus, avant même la rentrée. Une rentrée qui s'annonce pourtant difficile faute de moyens tant dans le primaire où il faut engager le doublement de certaines classes de CP, qu'à l'université où plusieurs dizaines de milliers de bacheliers ne savent toujours pas où ils pourront s'inscrire. Et nous n'en sommes qu'au commencement puisque le gouvernement prévoit de rajouter 15 à 20 milliards d'euros de baisses de dépenses en 2018.

Se conformer au pacte budgétaire

D'où vient un tel engouement pour le suicide politique de la part d'un gouvernement qui partait pourtant avec un bon capital de sympathie ? La contrainte de la règle des 3% n'explique pas tout. D'abord parce que la France a beau être sous l'étroite surveillance de Bruxelles, laquelle enrage de voir l'un des principaux pays européens tant tarder à revenir à l'équilibre, ce ne serait pas la première fois qu'elle désobéirait à une règle autrefois qualifiée de « stupide » par l'ancien Président de la Commission européenne, Romano Prodi. Après tout, depuis que cette règle existe, une qua-

rantaine de procédures pour déficits excessifs ont été engagées sans que jamais une sanction ne tombe. La France ne risquait donc pas grand-chose, et cette mini cure d'austérité au coût politique faramineux n'aura que des effets cosmétiques.

Mais la cosmétique ne peut être négligée car le véritable enjeu du respect des 3% est diplomatique. Emmanuel Macron l'avait d'ailleurs largement développé pendant sa campagne : son objectif à moyen terme c'est une réforme profonde de l'Union européenne. Pour cela, et sans grande originalité, il compte s'appuyer sur un pacte renouvelé avec Berlin. Or, Angela Merkel, qui a depuis longtemps rétabli l'équilibre de ses finances publiques, exige que Paris donne l'exemple à son tour. Mais les situations économiques des deux pays sont loin d'être comparables, et pour la France, dont l'industrie souffre du marché unique, le rétablissement des comptes publics n'est pas une mince affaire¹. Emmanuel Macron est persuadé que le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne devrait mécaniquement renforcer le poids diplomatique du « couple franco-allemand ». Mais il pense aussi que le prix à payer pour la réactivation de ce couple c'est une France irréprochable du point de vue des critères quantitatifs qui tiennent lieu de politique économique en Europe. D'où l'importance de respecter non seulement la règle des 3% mais aussi de revenir très rapidement à l'équilibre en se conformant au Pacte budgétaire. Dans une Europe fondée sur la compétitivité et la performance économique, c'est essentiellement à son succès économique que l'Allemagne doit son poids diplomatique. Le passage par l'équilibre budgétaire est donc perçu comme indispensable afin de peser en Europe sans être soupçonné de proposer des réformes de confort, exigeant le changement de règles que la France serait incapable de tenir

Un maigre bilan

Cette politique toute macronienne du bon élève doit aussi beaucoup à la manière dont s'est déroulé le Conseil européen de juin dernier. Tout auréolé de sa victoire électorale, Emmanuel Macron était arrivé plein d'espérances à la table des discussions, présentant d'ambitieux projets. D'abord, une demande (récurrente) de réforme de la directive détachement afin de lutter contre le dumping et la fraude so-

ciale ; ensuite un projet de contrôle des investissements extérieurs en Europe afin de contrer l'appétit des fonds chinois qui n'hésitent pas à racheter des entreprises technologiques européennes sans qu'il soit possible d'intervenir ; enfin, il souhaitait engager « l'Europe de la défense », un serpent de mer assez confus qui consiste à organiser un système de financement commun et une réorganisation industrielle des entreprises de défense.

Bilan de ces initiatives ? Maigre, très maigre. La réforme de la directive détachement se heurte toujours à l'opposition des pays de l'est qui y ont tout à perdre et rien à gagner. Le contrôle des mouvements de capitaux fut considéré comme une hérésie contraire aux traités, malgré le discret soutien de l'Allemagne qui s'inquiète à juste titre de l'appétit chinois pour son industrie. Quant au projet d'Europe de la défense, il n'a débouché que sur la création d'un fonds de 5,5 milliards d'euros, une somme absolument dérisoire à l'échelle du continent².

Bref, Emmanuel Macron s'est heurté à la réalité des oppositions entre européens. Dans cette configuration diplomatique, miser sur une réforme globale de l'Union qui implique un accord unanime est donc largement illusoire. Mais plutôt que de se résigner, le président français a préféré jouer son va-tout en engageant la France dans un violent processus de réformes internes visant à rendre le pays enfin euro-compatible. En privilégiant la carte de la diplomatie européenne au détriment des besoins de son électorat il risque toutefois davantage de se trouver affaibli sur la scène intérieure que renforcé sur la scène européenne. Quant aux bénéficiaires que pourrait tirer l'économie française de ces réformes, ils sont eux aussi parfaitement illusoire. La France souffre depuis trente ans d'un dysfonctionnement structurel du marché unique. La fuite en avant dans l'adaptation à ce corset sera sans doute la plus dramatique des illusions européennes du Président.

David Cayla

Maître de conférences en économie
Université d'Angers

¹ voir C. Delaume et D. Cayla la fin de l'union européenne (2017) Michalon ² Lire à ce sujet C. Delaume et S. Ohana, Premier sommet européen de Macron : le dessous des cartes », Figarovox du 26/06/17, en ligne.

Une lente euthanasie de la démocratie

Au lendemain du premier tour des élections législatives, un seul quotidien de la presse nationale consacrait sa une au taux d'abstention. Occulter, ignorer ou sous-estimer un tel fait politique majeur ne peut qu'étonner. Retour sur cet événement d'ampleur inégalée.

Les taux d'abstention lors des élections législatives, soit 51,3% au premier tour et 57,56% au second tour peuvent être qualifiés d'historiques puisqu'ils battent tous les records d'abstention à ce type de scrutin depuis l'instauration du suffrage universel en 1848. Ainsi, au second tour, ce sont 26 millions d'électeurs qui ont choisi l'abstention. Il faut y ajouter 1 million 990 000 qui ont choisi le vote blanc ou nul. Abstentions et votes blancs et nuls représentent 61,56% des inscrits, seuls 38,4% des électeurs ont donc contribué à l'élection des députés. Depuis 1988, date du retour au scrutin majoritaire à deux tours, le taux d'abstention n'a cessé de progresser scrutin après scrutin au premier comme au second tour. Au premier tour, on passe de 30,8% en 1993 à



35,6 en 2002, 39,6 en 2007 et 42,8 en 2012. On constate une brutale augmentation puisqu'on passe de 42,8% en 2012 à 51,3 en 2017 soit un saut de 8,5 points. Au second tour, on observe la même évolution, on passe de 29,03% en 1997 à 40,02% en 2007, 44,6 en 2012 et un saut brutal à 57,56 en 2017 soit 13 points de plus. Les votes blancs et nuls ne connaissant pas la même évolution depuis 1958. A l'exception du scrutin de 1993, ces votes paraissent relativement stables avec une moyenne de 2% au premier tour et 3,5% au second tour. Ainsi au premier tour des législatives de 2017, on compte 513 000 blancs et nuls soit 2% des votants.

C'est au second tour que se produit l'événement avec 1 990 000 blancs et nuls soit 9,87% des votants, 4,2% des inscrits

soit quatre fois plus qu'au premier tour. « Vague Macron » pour *La Croix*, « Macron en marche » pour *le Figaro*, « L'effet Macron » pour *Les Echos*.

Les quotidiens ont rivalisé de titres ronflants pour qualifier les résultats, aucun n'a consacré un article digne de ce nom sur l'événement bien plus considérable dans notre vie politique : l'envolée du taux d'abstention et des votes blancs et nuls.

Cette sorte de « grève » civique mérite pourtant qu'on s'y arrête pour tenter d'en comprendre les raisons à moins de considérer que le fait que presque deux tiers des électeurs ne participent pas au choix de leurs représentants à l'Assemblée nationale est mineur.

Tentatives d'explication

Pour le sociologue Albert Ogien, directeur de l'Institut Marcel Mauss de l'École des hautes études en sciences sociales « Ce dont il est question avant tout c'est l'accroissement de ce sentiment que ressentent les citoyens d'être dépossédés du droit de décider par et pour eux-mêmes du cours que prend la conduite des affaires publiques qui les concernent. ».

De son côté l'historien Guillaume Foutrier insiste sur la nature du phénomène : « Ce qui se dessine aujourd'hui, ce n'est pas simplement une « crise », telle que la France en a connu à la fin du XIX^e siècle et dans les années trente; c'est plus profondément une lente euthanasie de la démocratie et l'épuisement d'un cycle politique ouvert il y a près de cent cinquante ans. ».

Pour lui « Plus que jamais, le suffrage universel tend à devenir un alibi et notre Parlement une institution croupion, le résidu d'un régime qui n'a de démocratique que le nom et n'a comme réalité que la loi de l'argent, le triomphe des riches et l'expertise des technocrates. ».

Un mode de scrutin contesté

Le mode de scrutin majoritaire à deux tours donne des résultats qui nous éloignent effectivement d'une prise en compte des réels rapports de force politiques dans le pays et par là de la prise en compte des aspirations des citoyens. Un exercice facile permet de le démontrer. Avec ce mode de scrutin intégrant l'élimination des candidats sous la barre des 12,5% des inscrits au premier tour, il faut s'en remettre aux résultats du dit premier

tour pour mesurer l'influence respective des différentes forces politiques. Si l'on rapporte le nombre de voix obtenues par chaque parti au premier tour au nombre de députés des mêmes partis élus au second tour, le résultat est saisissant.

Ainsi pour élire un député Front national, il a fallu 373824 voix et...20884 pour élire un député La République en Marche. Pour les autres partis, cela donne 265433 pour Debout la France, 141921 pour la France Insoumise, 61550 pour le PCF, 58130 pour le PS, 40424 pour l'UDI, 35429 pour le PRG, 31622 pour Les Républicains et 22195 pour le Modem.

L'ampleur de l'abstention amplifie le caractère non démocratique du mode de scrutin en vigueur. Ainsi avec 15% des inscrits, La République en Marche obtient 70% des sièges à l'Assemblée nationale. On peut aussi comparer le nombre de députés élus avec ce mode de scrutin et ce qu'aurait donné un résultat en application de la proportionnelle. La République en Marche est représentée par 306 députés, à la proportionnelle, ce parti aurait eu 197 députés; Les Républicains passeraient de 113 à 100 députés, le FN de 8 à 80, le PS de 29 à 84, PCF et FI de 27 à 84. On peut aussi voir dans l'augmentation du taux d'abstention et l'explosion des votes blancs et nuls au second tour le signe d'un rejet par une large fraction de l'électorat d'un système électoral qui conduit à voter à ce second tour par défaut, le candidat choisi au premier tour ayant été éliminé étant sous la barre de 12,5% des inscrits. Nous voilà donc en présence d'un système institutionnel à bout de souffle, fondamentalement et massivement contesté.

L'issue ne peut être qu'une réforme radicale des institutions actuelles dont la définition du contenu doit relever de la compétence de l'ensemble des citoyens. Lors du débat à la Convention à propos de la nouvelle Constitution, Robespierre déclarait le 10 mai 1793 : « Le gouvernement est institué pour faire respecter la volonté générale ; ; mais les hommes qui gouvernent ont une volonté individuelle, et toute volonté cherche à dominer : s'ils emploient à cet usage la force publique dont ils sont armés, le gouvernement n'est que le fléau de la liberté. Concluez donc que le premier objet de toute Constitution doit être de défendre la liberté publique et individuelle contre le gouvernement lui-même. ».

Jean-Louis Grégoire

Réforme de l'ISF, toujours plus pour les plus riches

Le gouvernement a annoncé une série de réformes fiscales. Parmi celles-ci figure une profonde transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Quelle est la nature de cette transformation, quels sont ses objectifs affichés, qui va en bénéficier et quelles seront ses conséquences ? Dépassons les discours et effets d'annonce pour y voir de plus près.

Actuellement, l'ISF porte sur la globalité du patrimoine, que celui-ci soit sous la forme de biens immobiliers ou de valeurs dites mobilières comme les actions. L'essentiel de la transformation annoncée consisterait à ne taxer à l'ISF que le patrimoine immobilier et en exonérer les valeurs mobilières, l'ISF deviendrait l'IFI (Impôt sur les fortunes immobilières). Pour le gouvernement cette réforme vise à lever un verrou sur le financement de l'économie. Pour son porte-parole Christophe Castaner, il s'agit d'en finir avec « l'économie de la rente » pour « que l'argent aille vers l'économie réelle, dans la prise de risque, dans l'emploi. ».

Depuis cette annonce, de nombreuses études ont été réalisées sur l'impact de cette réforme auprès des contribuables assujettis actuellement à l'ISF. Il apparaît que la composition du patrimoine de ces contribuables est très différente selon l'importance de celui-ci. Selon une étude publiée par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) plus le patrimoine est important, plus la proportion des valeurs mobilières dans celui-ci est élevée : « Au sein des 10% des ménages ayant les plus hauts revenus, ce sont plus de 7 ménages sur 10 qui verraient leur imposition sur les revenus mobiliers baisser. Cette part atteindrait 90% pour les 1% des 280 000 ménages affichant un niveau de vie supérieur à 135 250 euros par an et



par unité de consommation. ».

La réforme aurait un coût estimé à 4 milliards d'euros soit autant de recettes en moins pour l'État. Les 10% des ménages les plus aisés devraient bénéficier, selon l'OFCE, de près de 2,6 milliards de baisse d'impôt, soit près des deux tiers de l'enveloppe budgétaire consacrée.

Les moins riches soumis à l'ISF y gagneraient 130 euros et les 1% les plus aisés 4225 euros en moyenne. Selon une étude confidentielle du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), ce sont les détenteurs d'un patrimoine supérieur à 2,5 millions d'euros qui paient 70% de l'ISF. Après la réforme, ils paieraient 520 millions d'euros contre 2,8 milliards aujourd'hui.

Nous sommes donc bien en présence d'une politique fiscale initiant un transfert de richesses vers les plus riches, au détriment de la classe moyenne supérieure et des classes les moins riches.

Quel impact de cette réforme ?

Au-delà des discours gouvernementaux, on doit se poser la question de savoir si cette réforme profitera réellement à l'économie.

On notera tout d'abord que l'exonération de l'ISF pour les valeurs mobilières n'est accompagnée d'aucune condition pour les bénéficiaires alors qu'aurait pu être prévu un contrôle sur la nature des investissements engagés dans la sphère productive. Cette absence de conditionnalité laisse donc aux détenteurs de ces valeurs leur entière liberté de choix. Or les plus fortunés ont tendance à investir sur les marchés financiers spéculatifs avec des promesses de rendement importants et très rapides. Cela se vérifie si l'on observe l'activité de la Bourse de Paris s'agissant d'appels à des levées de fonds par les entreprises. En 2015, les entreprises nouvellement cotées avaient réussi à lever 5,3 milliards d'euros, en 2016, le montant est tombé à 1 milliard d'euros. On peut rapprocher ces données de celles concernant la spéculation financière. Chaque jour, il s'échange en moyenne entre 3 et 4 milliards d'euros dans les transactions. Le lien avec les entreprises et leurs besoins d'investissements à long terme est désormais inexistant :

la détention d'une action, avec le *trading* à haute fréquence est tombée en moyenne à ...22 secondes. Dans la mesure où il existe une rente boursière alimentée par une inflation des actifs financiers comme il existe une rente immobilière nourrie par l'explosion des prix de l'immobilier, on voit mal l'intérêt d'épargner l'une et de taxer l'autre. Concrètement il s'agit bien d'une priorité donnée à la baisse des impôts pour les plus riches comparable à celles qu'ont connus les États Unis et le Royaume-Uni dans les années 1980.

Le prix à payer pour leur soutien à la présidentielle ?



Écoles hors-contrats

Le 6 juillet, la presse locale annonçait que la majorité du Conseil municipal d'Angers avait décidé d'accueillir l'implantation d'une école « Espérance banlieue » à la Roseraie. Elle s'appelle " Le Gouvernail ". Le caractère a-religieux proclamé est un faux nez. Ses initiateurs adhèrent à la mouvance « Sens commun » hostile au mariage pour tous. Dans ce dossier, outre, le

cas de cette école de l'ordre bien pensant, il est traité des fondements historiques d'écoles hors contrat bien connues. Celles du Maine-et-Loire sont répertoriées. Enfin, puisque pour séduire des arguments pédagogiques sont avancés, le dernier article du dossier est consacré aux motivations des pédagogies nouvelles dans l'enseignement public.

Contre l'école de la République, un cheval de Troie

L'école Espérance banlieue n'est pas une école hors-contrat anodine. Filiale de l'entreprise d'Anne Coffinier, elle est un des fers de lance d'une offensive contre le service public d'éducation.

Anne Coffinier qui préside la « *fondation pour l'école* » et l'association « *créer son école* » ne recherche pas de lien avec l'État. Elle veut au contraire s'en dégager. Pour cette raison, le financement de ses écoles doit provenir d'initiatives privées. La forfaiture est que les fonds versés sont défiscalisés puisque attribués à une association d'utilité publique. Madame Coffinier, ancienne diplomate, a beaucoup de relations dans le milieu politique et financier. En 2010, au Sénat, elle organise un colloque sur l'éducation parrainé par le sénateur du Maine-et Loire, André Lardeux. Auparavant, en 2008, elle fit reconnaître sa fondation d'utilité publique. Ainsi, au lieu d'abonder les finances de l'État, les riches donateurs privatisent leur contribution due à la nation. La famille Mulliez (Auchan), les groupes Bouygues, Axa, Saint Gobain, l'Oréal, Vinci font partie des mécènes bienveillants. La reconnaissance d'utilité publique accordée à la « *fondation pour l'école* » fut un cadeau royal digne de l'ancien régime. Elle permet le détournement de fonds publics vers son escarcelle tout en les qualifiant de fonds privés. Cette reconnaissance contre nature (car contre le service public) traduit la volonté des forces libérales de se distancier de l'école de la République et de favoriser un marché scolaire.

Le chèque éducation

Le moyen pour développer le marché scolaire serait la création d'un chèque éducation. Alloué aux familles, il permettrait aux parents de choisir l'école pour leurs enfants. Il pourrait être calculé sur le coût d'un élève de l'enseignement public. Le chèque, devenu propriété familiale, consisterait en une privatisation d'argent public pour usage scolaire personnel. Ce financement payé par l'argent de tous n'empêchera pas les écoles bénéficiaires de

solliciter des frais scolaires supplémentaires. Il en découlera des établissements de standing différents. Illusoire de croire que la liberté en matière scolaire se conjugue avec l'égalité.

Un complice potentiel

À gauche, ceux qui ont renoncé à dénoncer et combattre la loi Debré de 1959 (financement public des écoles privées sous contrat) prétendent-ils que cette loi est un rempart à la prolifération d'écoles hors-contrat ? Ce serait faire l'impasse sur l'évolution de la version initiale de cette loi. Au fil des ans, plus d'argent public et plus de liberté marquent les modifications contrac-



tuelles entre l'État et l'enseignement privé. À l'origine, les contrats étaient signés entre des établissements et l'État, désormais ils sont négociés par le réseau des écoles catholiques organisé nationalement, régionalement, départementalement. À chaque échelon du ministère de l'éducation nationale correspond un organisme relayant les orientations du secrétariat général de l'enseignement catholique. De prestataires particuliers associés au service public d'éducation, les écoles confessionnelles, sous la tutelle de leur hiérarchie, deviennent des partenaires d'un système éducatif à deux branches, l'une publique, l'autre privée. De la loi Guermeur (1977) à la loi Carle (2009) en passant par les accords Lang-Cloupet (1993), les subsides publiques à

l'endroit de l'enseignement privé ont progressé, sans que régresse leur liberté de gestion et d'installation. De l'organisation de ses écoles, le secrétaire général de l'enseignement catholique¹ veut même en faire un modèle pour l'ensemble du système éducatif. Son credo est l'autonomie des établissements et le recrutement des enseignants par leurs chefs. Il ne s'opposera pas à des initiatives privées qui vont dans ce sens. L'enseignement catholique a tout intérêt à ce que la branche privée de l'offre éducative se développe. Il a tout intérêt à ce que la concurrence libérale entre établissements se banalise et se généralise.

D'une offre scolaire privée plus grande et plus diversifiée, il saura tirer son épingle. Il jouera sur sa bivalence : association au service public d'éducation et, en même temps, organisation libérale au service du consommateur. D'un chèque éducation, il pourrait même en profiter pour des projets éducatifs que le service public, faute de moyens, ne pourrait assurer. La loi Carle, en obligeant des communes à payer à l'enseignement privé de communes extérieures la scolarité de certains de ses résidents anticipe un chèque éducation imposé aux collectivités locales. Nous pouvons, au moins, considérer qu'il le préfigure.

À gauche, ceux qui veulent croire que l'enseignement privé sous contrat puisse respecter les contraintes d'un secteur scolaire se bercent d'illusion. À moins qu'ils ne recherchent un alibi pour ne pas affronter le financement public de l'enseignement privé et les portes qu'il ouvre à ceux qui, contre l'école de la République, veulent libéraliser et privatiser le système éducatif. Oui, encore, pardonnez-moi, fonds publics à l'école publique.

Jack Prout

¹voir Anjou laïque précédent l'article « **Toujours plus, jamais assez** »

Les écoles hors contrat en Anjou et ailleurs

Origines et bref inventaire de ces écoles dans leurs contextes national et international

Souvent l'école a été la transmission d'un savoir lié à une philosophie ou à une croyance, sous l'égide d'un groupe de pouvoir. Jules Ferry, puis plusieurs grandes lois de la République, vont associer l'enseignement public à la laïcité et au rationalisme, héritages du siècle des Lumières. Mais cela était sans compter sur les capacités de réaction du couple « groupes de pression/croyances ». Et force est de constater que près de 150 ans plus tard l'école publique laïque, gratuite et obligatoire, est de plus en plus remise en cause avec l'apparition, toujours plus nombreuses d'écoles privées sous contrat, et plus récemment hors contrat.

L'Église catholique n'a jamais renoncé à conserver ses propres établissements, parfois contre vents et marée comme au début du XX^e siècle, par exemple. Les prérequis pour l'ouverture d'une école hors contrat sont généralement faibles, et pourraient se résumer à un respect des règles de sécurité pour les bâtiments et à l'exigence du baccalauréat pour les intervenants. Elles sont contrôlées par l'inspection académique à leur ouverture et une fois par an ensuite, sans obligation.

Le courant de l'Éducation Nouvelle, né après la première guerre mondiale allait lui aussi progressivement contribuer à tacler l'école publique. Le premier congrès de La Ligue Internationale pour une Éducation Nouvelle visant à « mettre l'élève au centre du système éducatif » eut lieu en 1921 à Calais, à l'initiative de la Société de Théosophie, alors important groupe mystique alliant croyances hindouistes à l'idée d'une race supérieure aryenne, qui malheureusement fera flores.

Si Célestin Freinet et sa pédagogie s'inscrivent dans ce courant de l'Éducation Nouvelle, il en est à peu près l'unique laïque. On y côtoie souvent des personnages équivoques teintés d'élitisme ou aux approches questionnables. Il en va ainsi de Maria Montessori, et des écoles Waldorf du maître-à-penser Rudolph Steiner, pour ne retenir que les deux plus connus. D'autres un peu oubliés, comme Édouard Claparède, l'auteur du « mettre l'élève au centre », s'intéressera aussi aux « enfants surnormaux » et aux théories de l'eugénisme. Qu'un tel auteur ait pu faire « rêver » Philippe Meirieu - avant qu'il ne devienne "le pédagogue le plus écouté des gouvernements" - laisse assez songeur... (Lettre à un jeune professeur, Ph. Meirieu,

ESF éditeur).

Les écoles Montessori

Notre actuel ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, s'inspire largement du « néo-cognitivist » Stanislas Dehaene, mais aussi des méthodes de Maria Montessori. Il a notamment soutenu pendant trois ans l'expérimentation menée par Céline Alvarez, introduisant la pédagogie Montessori croisée avec la recherche cognitive, dans une école maternelle publique de Gennevilliers, peut-être une illustration avant l'heure de ce « nouveau monde » promu par notre actuel président. Rappelons que le livre référence de Mme Montessori, « Education pour un monde nouveau », adepte de la Société de Théosophie, et vénérée en France par certains milieux éducatifs, contient de nombreuses perles que nous ne pouvons lister ici, mais retenons en une: « si nous voulons changer les habitudes et les coutumes d'un pays, ou si nous voulons accentuer plus vigoureusement les caractéristiques d'un peuple, il nous faut prendre l'enfant comme instrument car, dans cette voie, on ne peut presque rien faire en agissant sur les adultes. [...] Cette vérité a été démontrée récemment par les nazis et les fascistes, qui ont changé le caractère de peuples entiers en travaillant sur les enfants ». On a trop vite oublié que « l'ascension pédagogique » de Maria Montessori est due au seul soutien de Benito Mussolini, avant, comme souvent dans ce type de scénario, de tomber en disgrâce. Beaucoup oubliée en Italie, il aura fallu attendre 1999 et le travail d'un historien pour retracer le parcours précis de cette collaboratrice notoire (M. Schwegman, Maria Montessori, Il Mulino, Bologna). Cependant, cela n'altère guère les convictions de certains pédagogues et investisseurs singuliers, et le Maine-et-Loire compte aujourd'hui trois écoles Montessori hors contrat. Une école primaire sur Angers Sud. La deuxième, l'Institution privée Maria Montessori d'Anjou proche du CHU, se prolonge par un collège dans le cadre d'un partenariat avec l'Université catholique de l'Ouest. La troisième plus confidentielle, est un produit hybride très en accord avec la dernière vague de créations de ces établissements suites aux déboires des écoles Steiner-Waldorf. Cette dernière école «sans notes ni redoublement» s'est ouverte en 2014 proche de Cholet aux Cerqueux et s'inspire «de plusieurs pédagogies alternatives, comme Montessori ou Freinet» (Ouest-France, 01/07/2014 & 02/03/2017). Des assistantes maternelles formées à ces pédagogies proposent leurs services aux écoles

et parents du secteur.

Les écoles Steiner-Waldorf

Dans un article du n°118 (décembre 2016), nous évoquons ce courant de pensée associant croyances religieuses et pratiques ésotériques, l'Anthroposophie de Rudolf Steiner. Ancien théosophe, puis responsable autrichien en 1906 d'un curieux Ordre lié à la magie sexuelle, il finira par créer son propre mouvement. Il prendra très vite soin de donner à son organisation naissante une dimension sociétale abordant tant l'éducation des enfants, la santé, que l'agriculture, etc.

Aujourd'hui, certains dans les technologies de l'informatique ou dans quelques universités (Avignon) s'y réfèrent également. En 1999, dans leur Rapport d'enquêtes sur «la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes » les députés français consacraient pourtant de nombreuses pages à ce mouvement controversé. Au début des années 20, Rudolph Steiner, bercé d'élitisme donna une série de conférences à Oslo, y présentant sa théorie des « âmes populaires » ou « âmes nationales », où il voue une admiration sans faille à «Cette cinquième race-racine supérieure [qu'est] naturellement la race aryenne»... Côté éducation, son projet repose sur les écoles Steiner-Waldorf. Un siècle après leur création, et partout à travers le monde, elles reposent toujours sur un même modèle codifié et cloné à l'infini, où les jouets en bois côtoient les poupées de chiffon et la pâte à modeler. Tout cela semble bien nostalgique, en apparence tout du moins. Mais un grain de sable est venu gripper et fragiliser l'édifice : le témoignage de M. Grégoire Perra.

Comme l'explique Ouest-France dans son édition du 11/06/2015, « ancien élève des écoles Steiner-Waldorf de [...], de 1995 à 2010, il fut également membre de la Société anthroposophique de France, association ayant pour but de diffuser la doctrine de Rudolf Steiner. Il aura collaboré avec la structure pendant une quinzaine d'années.

Jusqu'à ce qu'en juillet 2011, Grégoire Perra se mette à table et évoque l'endoctrinement à l'anthroposophie dans les écoles Steiner-Waldorf. [...]. L'ancien anthroposophe évoque, notamment, « l'endoctrinement des élèves et enseignants », dénonce une « sorte d'atmosphère religieuse permanente » et relève «une logique de défiance à l'égard des pouvoirs publics et de la légalité». Il explique que «l'endoctrinement » est « pratiqué de manière si subtile qu'il échappe à la vigilance de beaucoup : des parents d'élèves et même parfois

de ceux-là même qui l'exercent, sans parler des institutions de la République». Les écoles Steiner-Waldorf l'attaqueront en justice, mais perdrons définitivement en 2013. Ce jugement affecte bien évidemment le côté «clonal» de ces écoles à travers le monde, fragilisant l'ensemble du système Steiner-Waldorf. La réponse sera rapide, et l'Anthroposophie va dévier des textes fondateurs pour introduire des spécificités différentes dans chacun de ses nouveaux établissements, en y associant notamment d'autres pédagogies issues du courant de l'Éducation Nouvelle. Parmi les premières écoles de ce nouveau type, dès septembre 2015, avec l'appui d'Henri Dahan Délégué Général de la Fédération des écoles Steiner-Waldorf, s'ouvre près d'Arles, « L'École du possible », financée par Mme Françoise Nyssen directrice des éditions Actes Sud. Qu'elle soit devenue Ministre de la Culture fait beaucoup tressaillir les associations de lutte contre l'emprise mentale (voir blog de Grégoire Perre: veritesteiner.wordpress.com), mais aussi des politiques comme Jean-Luc Mélenchon qui souligne la proximité de la Ministre de la Culture avec un mouvement de nature sectaire. Précisons que les écoles du mouvement Les Colibris de Pierre Rabhi sont également proches de la mouvance anthroposophique.

L'anthroposophie dans le Maine-et-Loire, au travers de la Biodynamie et de l'un de ses plus importants représentants nationaux, le vigneron Nicolas Joly, est une quasi-institution. Les écoles Steiner-Waldorf ont cependant du mal à se développer dans l'Ouest. En Anjou, le projet « Objectif L'éA » pointé par Ouest-France (édition du 15/06/2015), et porté par des proches de Nicolas Joly depuis 2010 à Saint-Aubin-de-Luigné, semble aujourd'hui être à l'arrêt. Dans le même temps, l'éphémère école Waldorf-Steiner de Fresnay-en-Retz, en Loire-Atlantique, a fermé.

L'école internationale bilingue franco-anglaise

Dans le n°117 d'Anjou Laïque (octobre 2016) publiait un article sur une école d'un nouveau type récemment implantée à Angers, l'École internationale bilingue franco-anglaise, dirigée par Mme Nathalie Paulin. École hors contrat, pour laquelle le coût annuel des frais de scolarité dépassait les 7 000 euros par enfant. Parmi les spécificités, outre le bilinguisme franco-anglais

proposé, flottait, tant dans certaines formulations que par le parcours de sa responsable, un certain parfum coloré d'ésotérisme New Age. Une extension de cette école prévue pour ouvrir en septembre 2017 dans la banlieue de Nantes a fait réagir le journal satyrique nantais "La Lettre à Lulu", écrivant dans son N°97 de juillet 2017, que, l'inscription et les frais de scolarité annuels peuvent y atteindre 10 500 euros. Cependant, « en mai 2016, Nathalie Paulin a passé des annonces cherchant des profs remplaçant payés de 12 à 14 euros de l'heure. »... On peut y lire aussi que « La pédagogie vante la multiplication des situations-problèmes et des conflits socio-cognitifs au cœur du processus d'apprentissage » ou un « travail autour des neurosciences et des intelligences multiples à partir de 4 ans ». L'école met en avant son programme «mind & body health», cours et séances en ateliers, et souligne «l'importance de connecter le corps et l'esprit» qui sent son new age.»



Les écoles catholiques hors contrat

Souvent l'apanage des milieux rigoristes de l'Église catholique, il existe une poignée d'écoles catholiques hors contrat en Anjou. On pourra citer notamment, Sainte-Philomène à Avrillé, couvrant l'ensemble du parcours scolaire de la maternelle au lycée, et liée à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X de Mgr Lefebvre. Il en va de même pour le Cours du Sacré-Coeur à La Tessoualle, également proche de cette même fraternité.

Le Cours Jean-Paul-II à Brézé, près de Saumur, est quant-à-lui un produit hybride qui associe les pédagogies ... Montessori, la méthode de lecture Fransya et la latéropédagogie pour gauchers en difficulté. L'école Louis-et-Zélie-Martin à Bouche-

maine est aussi un peu à part dans la sphère de l'enseignement catholique hors contrat. Créée en 2004, par des parents soucieux de recentrer l'enseignement sur les «apprentissages fondamentaux» dans le cadre du mouvement de nouvelle évangélisation de Jean-Paul II, elle est sans doute la seule au monde à être sous la protection des époux Louis et Zélie Martin. Deux mystiques catholiques ayant vécu à la fin du XIX^e siècle à Lisieux. Ils ont été béatifiés par l'Église en 2008, puis canonisés, suite à la reconnaissance d'un « miracle ».

Conclusion

Ces écoles ne sont pas tenues de suivre les programmes de l'Éducation nationale mais l'enseignement ne doit rien comporter « de contraire à la République et au respect des lois » et les élèves doivent maîtriser le socle commun de connaissances. Certaines écoles hors contrats existent depuis suffisamment d'années pour se poser certaines

questions. Que deviennent les élèves en terme de parcours scolaire : sont-ils, comme la majorité des élèves aujourd'hui, titulaires d'un baccalauréat ; poursuivent-ils vers l'enseignement supérieur ? Les écoles hors contrats les préparent-elles vers une entrée aisée dans leurs vies professionnelles ? Peu de données existent en réponse à ces questions.

Cependant en 2016, l'Académie de Versailles, qui compte près d'une centaine d'écoles hors contrat, sur le fonctionnement de trente d'entre elles, un rapport qui conclut : « Les situations d'apprentissage rencontrées, fondées sur la lecture, la répétition sans explication, sans recherche d'appropriation personnelle par les élèves, reposent essentiellement sur des activités ritualisées et des routines qui renvoient à une dimension mécanique des apprentissages très éloignée des ambitions affichées. La copie, l'imitation, la répétition, l'entraînement sont certes des modes d'apprentissage utiles; pour autant ils nous interrogent dès lors qu'ils ne laissent pas de place à d'autres modalités plus propices au développement de la pensée, de l'esprit critique, à la mise à distance, à l'argumentation personnelle et au questionnement ».

«La vigilance s'impose sur les effets d'une éducation qui impose des croyances ou des convictions et occulte des pans entiers du savoir au profit d'une idéologie ».

Arnolphe

Changer l'école, une vieille histoire

« Sans instruction du peuple, le suffrage universel peut conduire à la dictature des imbéciles », Nicolas de Condorcet.

Exact, mais insuffisant, estimeront certains pédagogues, et ce, dès la mise en place de l'école publique au 19^e siècle. Car si les connaissances sont évidemment nécessaires à la formation de l'individu et du citoyen, la manière dont seront acquises ces



connaissances est également un élément déterminant. C'est tout l'enjeu de la pédagogie : le savoir-être (les attitudes) doit s'articuler avec le savoir-faire (les compétences) et le savoir (les connaissances). Pour parler rapidement, on peut parfaitement former de remarquables ingénieurs particulièrement pointus dans leur domaine, mais incapables de développer leur esprit critique dans les domaines des relations humaines ou des structures sociales. Les dictatures, de droite comme de gauche, qui ont jalonné l'histoire du 20^e siècle, nous ont montré que l'on pouvait tout à fait être à la fois un intellectuel et en même temps le pire des criminels.

Des critiques

La mise en place de l'instruction publique, gratuite, laïque, obligatoire est à l'évidence un progrès pour la plupart de ceux qui s'intéressent à la formation de l'enfant. Pour autant, dès ses origines et jusqu'à aujourd'hui, l'école (enseignement primaire et secondaire) sera l'objet de multiples critiques et analyses. Il est reproché à cette école une pédagogie de simple transmission des savoirs au détriment de l'éveil, de l'intérêt et du plaisir de découvrir et d'apprendre ainsi qu'une discipline souvent basée sur la contrainte voire la violence (des enseignants frappent des élèves en toute impunité jusque dans les années 1960). Ou encore une absence de citoyenneté pour les élèves au sein même des établissements scolaires. Des pédagogues, des philosophes, des sociologues analysent l'école

comme un lieu de reproduction sociale (Bourdieu, Baudelot, Establet...), d'autres comme un lieu d'apprentissage de la soumission à l'autorité.

Des expériences

Partant de ces analyses multiples et variées, des expériences pédagogiques « alternatives » se développent, dans ou hors de l'école officielle, souvent portées par des pédagogues issus de la gauche (libertaires, communistes...), mais aussi de divers courants de la psychologie : L'orphelinat de Cempuis et son « éducation intégrale », animé par Paul Robin de 1880 à 1894, La Ruche de Sébastien Faure de 1904 à 1917. En Espagne, au début du 20^e siècle, Francisco Ferrer développe l'École Moderne face aux écoles cléricales. Maria Montessori en Italie, dans les années 1920, initie des méthodes pédagogiques nouvelles respectueuses des rythmes des tout-petits. Célestin Freinet met en place une véritable

pédagogie alternative. On sort de la classe, on expérimente, on imprime, on débat, on correspond...

Beaucoup de pédagogues novateurs (Piaget, Dewey, Montessori...) se retrouvent dans les années 1920 au sein de la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle et échangent leurs analyses et expériences. Un certain nombre d'entre eux seront victimes de répressions diverses (révocations, exécution pour Ferrer), preuve que l'école et la pédagogie constituent bel et bien des enjeux politiques.

Plus proches de nous, A.S. Neill fonde « les libres enfants de Summerhill », Fernand Oury construit la « pédagogie institutionnelle ». Des lycées autogérés (dont celui de Saint-Nazaire) voient le jour après mai 1981.

Des méthodes différentes

Que ce soit au sein de l'institution scolaire (Freinet, Oury...) ou en dehors (Sébastien Faure, Montessori...), toutes ces expériences pédagogiques entendent placer l'enfant au cœur du système d'apprentissage. L'enseignant doit partir des centres d'intérêts de l'élève (voire les susciter) pour construire avec lui les savoirs nécessaires à sa formation et à son épanouissement. Le tâtonnement expérimental, la coopération, le débat dans les groupes d'élèves sont constamment mis en avant par ces pédagogues. Ils permettent à l'enfant d'exprimer sa pensée, ses opinions, de les confronter à ses pairs. On reconnaît également à l'élève une capacité d'inter-

vention dans la vie de l'école (conseils de vie de classe, votes, co-élaboration des règles de vie, délégués élus dotés d'un réel pouvoir...), le préparant ainsi à son rôle de futur citoyen ou d'homme libre.

Aujourd'hui

Certaines de ces méthodes pédagogiques différentes sont à présent intégrées par l'Éducation nationale, en France ou ailleurs, et sont devenues des réalités dans les classes, notamment à l'école primaire. Les sciences de l'éducation, discipline universitaire depuis 1967, et plus récemment les neurosciences ont validé la pertinence de nombreuses recherches et pratiques antérieures. Les Instructions officielles de l'Éducation nationale mettent fortement l'accent sur la nécessité d'une pédagogie active impliquant l'élève dans la construction de ses connaissances, bien loin du cours magistral déversant un savoir dans la tête de l'apprenant. Pour autant, il y a parfois, voire souvent, un écart entre les bonnes intentions et la réalité. Ce qui peut conduire certaines familles à tenter l'expérience d'écoles alternatives totalement privées (hors contrats) et donc fortement payantes, autour d'un projet éducatif basé sur une pédagogie active. Ou encore, l'en-



Célestin Freinet

seignement à la maison.

On l'a vu, cette question a souvent divisé les pédagogues novateurs. Beaucoup ont néanmoins estimé que c'était bien à l'intérieur du service public d'éducation que les changements devaient s'opérer et que laïcité et gratuité étaient des éléments incontournables pour éviter l'entre-soi et un fractionnement accentué de la société.

Patrick Tharrault

La question brûlante de l'émancipation

La crise politique s'accroît un peu partout, provoquant malaise, inquiétude et défiance envers nos institutions démocratiques. C'est en réalité une crise de la politique qui paraît incapable de penser en profondeur ce qui mine nos sociétés dominées par le libéralisme et se contente d'une pratique gestionnaire au service de la finance. D'où l'urgence de recourir à nouveau frais à une théorie dans toute sa complexité et d'ouvrir sur cette base une perspective crédible d'émancipation.

Face à une situation marquée par un triomphe mondial du libéralisme, avec son cortège d'injustices, l'aggravation des inégalités et l'augmentation de la pauvreté du plus grand nombre, la politique me paraît manquer des concepts adéquats pour analyser le réel et ouvrir une perspective authentiquement progressiste : ceux d'aliénation et d'émancipation. Sans eux, on peut toujours dénoncer tels ou tels maux, on ne saurait leur trouver de solution.

Qu'est-ce que l'aliénation ?

L'aliénation désigne un poids qui pèse sur l'homme, qui l'empêche d'être pleinement lui-même et dont il faut l'émanciper. Elle se présente dans divers champs : le politique, le social, l'économique avec l'exploitation du travail, le domaine de la vie individuelle et, enfin le rapport à l'histoire. Le bilan qu'on doit en faire aujourd'hui est diversifié, sauf à verser dans une vision apocalyptique sans fondement et inefficace. L'aliénation politique a été pour une large part dépassée en Occident par la conquête de la démocratie, spécialement grâce à la Révolution française. Sauf que l'exercice d'une citoyenneté réelle suppose des conditions culturelles (information, libre jugement, intelligence) dont la source se trouve dans le champ social et qui ne sont pas offertes à tous – on le sait spécialement grâce aux travaux de Bourdieu sur le « capital culturel », inégal selon la classe d'origine. L'abstention croissante aux élections vient aussi de là, qui défait la démocratie ! L'aliénation sociale a, elle aussi, été largement réduite grâce aux conquêtes du mouvement ouvrier depuis le 19^e siècle... sauf que les droits sociaux acquis (liberté syndicale, temps de travail, protection sociale, congés payés, école gratuite, etc.) sont aujourd'hui remis en cause par la victoire du libéralisme après l'effondrement du système soviétique.

Aliénation et exploitation

Derrière tout cela il y a l'aliénation spéci-

fique liée à l'exploitation économique que Marx a formidablement éclairée dans *Le Capital* : l'ouvrier ne possède pas les moyens de production qu'il active pourtant, ceux-ci appartenant à un autre, le capitaliste ; il ne peut donc en avoir la maîtrise concrète et son travail lui reste pour une part étranger ; et enfin, le produit de son activité lui échappe tout autant puisqu'il ne perçoit sous la forme de salaire qu'une partie de la valeur qu'il produit, le reste étant approprié (on pourrait dire : volé !) par le capitaliste et fournissant la source du profit. C'est ce devenir-autre de son activité qui définit l'aliénation liée à l'exploitation avec toutes les souffrances qui l'accompagnent. Celle-ci ont certes changé ou diminué depuis le 19^e siècle, mais elles ont pris des formes nouvelles avec les dépressions ou les suicides causés par l'intensité du travail et dont les psychosociologues font désormais l'analyse implacable (voir les écrits de C. Desjours).

L'aliénation individuelle et son inconscience

Mais il y a aussi une forme d'aliénation à laquelle on n'est pas assez attentif et dont j'ai tenu à approfondir l'analyse. Elle est une conséquence de l'exploitation, mais elle s'en distingue en visant la vie individuelle hors du champ économique de la



production. Disons simplement qu'un individu aliéné est quelqu'un qui est autre que ce qu'il pourrait être dans des conditions sociales plus favorables, à savoir qui est moins ou pire : toute une part de ses capacités ou besoins potentiels sont mutilés, abîmés, non actualisés en raison de son origine sociale, et il n'accède pas à cette vie « riche en besoins » et de qualité qu'il

pourrait mener. Les pédagogues confrontés à des enfants d'origine populaire et en difficulté scolaire comprendront d'emblée ce que je dis ici ! A quoi s'ajoute un autre trait, important et quasiment anthropologique : l'individu aliéné ne le sait pas, voire désire être ce qu'il est. Cela tient à ce que sa conscience est mystifiée par l'idéologie dominante avec sa théorie des dons qui lui fait croire qu'il est à sa place « naturelle » ou au conditionnement familial qui lui fait intérioriser des modèles parentaux... y compris quand ceux-ci sont victimes d'une aliénation comparable. Ici, la psychologie, y compris d'inspiration psychanalytique, doit relayer la seule sociologie. Quant au conditionnement idéologique, on ne saurait oublier le rôle désastreux qu'a pu jouer dans l'histoire l'idéologie religieuse qui n'a cessé d'enfermer les individus dans la croyance que leur sort était lié à un projet divin ! On voit du coup que l'aliénation n'est pas tout à fait le malheur : celui-ci est conscient et incite à la révolte contre notre situation, celle-là nous y enferme.

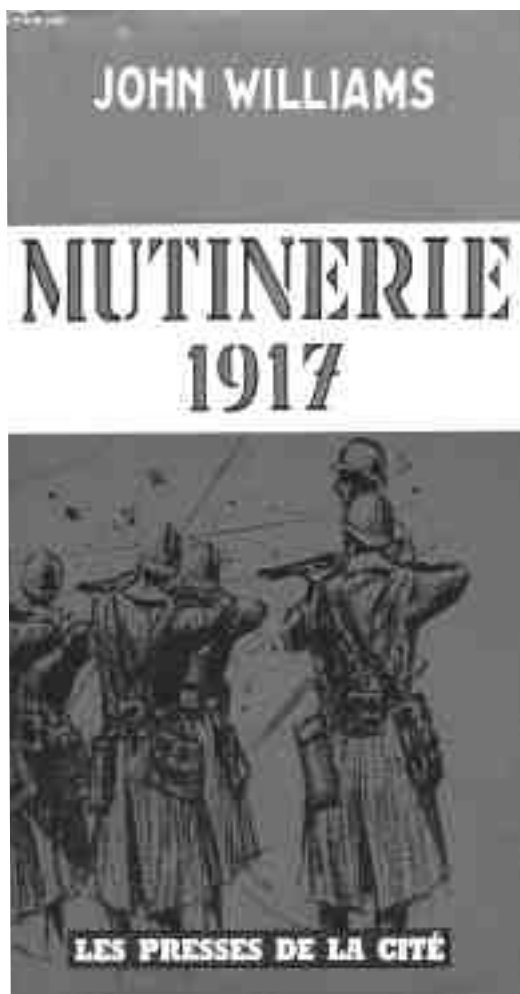
L'impératif de maîtriser l'histoire

Conséquence ultime de tout cela : les hommes connaissent une aliénation historique qui va grandissant, ceux-ci, du fait même des aliénations précédentes, étant les agents d'une histoire qui leur échappe pourtant et leur devient étrangère. C'est le devenir-passivité de leur propre activité ! D'où ce sentiment douloureux d'une impuissance face à une mondialisation que l'effacement des Etats-nations accentue... au profit d'une classe capitaliste transnationale qui, elle, la dirige cyniquement dans son intérêt. On voit alors ce qu'exige une politique qui ne renonce pas à mettre l'épanouissement de l'humain à la base de son projet : repenser notre situation socio-historique à l'aide de cette grille de lecture qui met l'aliénation au centre de ses préoccupations et qui fait de l'émancipation son objectif, quelles que soient la complexité de la chose et donc la difficulté de la tâche ! A quoi on ajoutera l'obligation de réfuter les pensées philosophiques qui déclarent cela impossible au nom d'une vision pessimiste de la nature humaine

Yvon Quiniou.

Ndlr : Yvon Quiniou vient de publier *Les chemins difficiles de l'émancipation*. Réponse à Marcel Gauchet et quelques autres. Édition Kimé.

Ils sont également « Morts pour la France »



Dans la mémoire collective, les mutineries de la Grande Guerre sont rattachées à l'année 1917, attribuées aux désastreux commandements de Georges Nivelle et de Charles Mangin. Il en résulte que nous commémorons, cette année, le centenaire de ces tristes événements. En réalité, le phénomène a émaillé les quatre années de guerre et, dès 1914, des soldats furent fusillés pour désertion face à l'ennemi.

Ce qui est incroyable est que près de 4 millions de jeunes français sont partis vers les frontières sans poser beaucoup de problèmes à l'encadrement militaire. Ils étaient enthousiastes et confiants !

Il y eut quelques rares insoumis, anarchistes souvent, pacifistes parfois. Les statistiques annoncent 1,5% des mobilisés ce qui fait plus de 50 000 hommes ! Ajoutons 100 000 déserteurs pour les quatre années de conflit. À noter qu'avant que les médecins veuillent bien prendre en compte ces pathologies, on fusilla des soldats psychologiquement perturbés après avoir subi

un bombardement. On assista à une « épidémie » de mutilations volontaires. Agiter une main au-dessus du parapet de la tranchée pouvait vous valoir un retour dans vos foyers ... ou la cour martiale.

Enfin, pour les officiers, estimer une position intenable et capituler un peu vite, aux yeux des généraux, pouvait les amener au poteau d'exécution.

Les mutineries

La première « vraie fausse mutinerie » est celle du 336^e Régiment d'Infanterie de Saint-Lô. Le 10 mars 1915, en Champagne, épuisés par plusieurs jours de combats infructueux, les hommes de la 21^e Compagnie refusent de sortir de la tranchée. Six caporaux et 18 soldats sont désignés par leur capitaine pour être jugés. Seuls 4 caporaux, un horloger, un instituteur, un cheminot et un garçon de café, sont condamnés à mort et fusillés par leurs camarades. Les cinéphiles auront reconnu le scénario des « Sentiers de la gloire », très fidèle à la réalité. En 1916, lors de la bataille de Verdun, il y eut tellement d'assauts, aussi meurtriers qu'infructueux que des « petites » mutineries éclatèrent, réglées par les chefs de corps et mises sous le boisseau

Extrait de « Verdun. Le prix de la gloire » d'Alistair Horne :

« ... Verdun avait marqué l'âme de l'armée française. Poincaré, arrivé pour décorer des soldats, fut accueilli par des cris « d'Embusqué ! » et des pierres furent lancées sur sa voiture. Sur la route, en dehors de la ville, quelqu'un écrivit « Chemin de l'abattoir ». Dans la nuit du 10 décembre, toute une division montant en ligne pour la dernière offensive, se mit à bêler. »

« La mutinerie proprement dite éclata le 3 mai 1917. La 21^e D.I. reçut l'ordre de monter en ligne. Les hommes refusèrent à l'unanimité. Les meneurs furent triés, fusillés sommairement ou emprisonnés. La division, engagée deux jours plus tard, fut décimée. Cela mit le feu aux poudres ! Le 120^e R.I. refusa pareillement d'obéir. Le 128^e R.I., chargé de lui donner l'exemple, l'imita. Des unités, dont certaines des plus brillantes, se mutinèrent tour à tour. Plus de 20 000 hommes désertèrent... » L'affaire n'était pas anodine et, lors de ce printemps 1917, tout faillit basculer vers une déroute générale.

Mutisme

Un voile pudique enveloppa longtemps ces

événements. Il est encore pratiquement impossible de connaître exactement le nombre de fusillés.

J'ai eu beau feuilleter le journal des marches et opérations du 120^e R.I. en mai et juin 1917, je n'ai trouvé aucune mention de ces mutineries. Par contre, j'ai compté 700 tués, blessés, disparus dans les jours qui ont suivi cet événement. Résultat identique pour le 128^e R.I. avec un peu moins de pertes : 400 hommes. Un commentaire est-il nécessaire ? Je terminerai avec des extraits du journal de Ferdinand Gillette, aspirant au 158^e R.I. « ... tous ces bourgeois, tous ces richards qui tiennent bon à l'arrière. Pour eux, le malheureux poilu des tranchées n'est qu'une poire et un imbécile qui, vue sa sottise, ne mérite aucun égard.

- À mon avis, il est stupide de se faire casser la gueule pour réunir l'Alsace-Lorraine à la France.

- Quelle différence avec MM les officiers qui sont tout juste deux ou trois par compartiment de 1^{ère} classe.

- Il y a un abîme entre ces embusqués et les simples poilus.

- Les poilus sont très mal nourris et cela commence à rouspéter.

- Les capitaines ... étaient saouls comme des bourriques. Quelle conduite dépravée !

- Ce retard serait excusable (rythme des permissions) si nous étions dans les tranchées, mais en ce moment non -.

- Notre départ subit a été provoqué par la mutinerie de 2 régiments. La cause en est le retard des permissions. Je crains fort que cette révolte soit suivie par nombre d'autres.

- Il y a cependant un peu de la faute des chefs qui vraiment se foutent des poilus. »

Ces « commentaires » corroborent un constat admis par les analystes : Ce ne fut pas en première ligne que les refus d'obéissance furent les plus fréquents mais dans les bases arrière et pour des griefs liés aux permissions, à la nourriture, à l'inconfort des abris, au mépris des officiers. Pétain redressa la situation en agissant principalement sur ces aspects et, accessoirement, en ménageant un peu plus la vie de ses soldats.

Aujourd'hui, il est admis que tous ces poilus fusillés doivent être comptabilisés comme des victimes de la guerre. À leur façon, ils sont également « Morts pour la France ».

Alain Bourrier

Maire de Brissarthe, Général de brigade en retraite

La Révolution russe, il y a cent ans

Plusieurs articles seront consacrés à la révolution russe. Centenaire oblige. Le premier, de Gérard Balesme, expose ici les réactions des journaux, des organisations, des syndicalistes en France et en Anjou. Dans le prochain numéro, le deuxième, du même auteur se rapportera aux conséquences sur la gauche et le syndicalisme ouvrier.

Suite à l'insurrection le tsar abdique le 15 mars 1917. Un gouvernement provisoire continue la guerre contre l'Allemagne tandis qu'un autre pouvoir, celui des soviets (conseils élus d'ouvriers et de soldats) veut la paix. En 1914 la presse française, que la loi sur la liberté de la presse a enfiévrée, est à son plus haut niveau tant par les tirages que par le nombre de titres. En Anjou, chez les quotidiens locaux, comme chez tous les quotidiens de province, souvent sans concurrent dans leur sous-préfecture, la prudence est de rigueur. Ils reflètent l'opinion autant qu'ils la guident. Les journaux de gauche saluent la révolution russe. Les organisations du syndicalisme révolutionnaire l'approuvent. Ludovic Ménard qui se veut simplement socialiste, se prononce nettement contre les soviets. Mais pour les Français, ce qui compte dans les événements en Russie c'est ce qui affecte le cours de la guerre sur le front occidental. Or l'armée russe résiste face à l'armée allemande : voilà ce que retient le patriote français.

Russie honnie

En avril 1917 les Français apprennent que les soviets rejoints par des délégués élus des paysans-soldats déserteurs exigent une paix séparée avec l'Allemagne. Cette nouvelle pour les Français est catastrophique. Les troupes allemandes jusque là occupées sur deux fronts vont être concentrées à l'Ouest. Renforcées par 40 divisions venues du front russe, elles seront bientôt à 65 kilomètres de Paris. Kerenski, chef du gouvernement provisoire, tente cependant de poursuivre la guerre. Les leaders français de la SFIO (Section Française de L'Internationale Ouvrière), socialistes, Jules Guesde, Albert Thomas, Marcel Sembat, inspirés par l'esprit de l'Union Sacrée, lui envoient en juillet un télégramme de félicitations. En Anjou, sous-préfets et préfet dans leurs rapports participent du même esprit. En octobre les soviets décident que 150 millions d'hectares des grands propriétaires fonciers seront expropriés sans indemnisation, et que les officiers seront élus par les conseils de soldats restés groupés (ordre du jour N°1). La Bonne Russie, alliée précieuse, devient

tout à coup exécration en France. Quant au nouveau pouvoir en Russie, il reste mal connu. Dans les journaux, les termes bolchevik et menchevik ont un statut flou.

Appréciations divergentes sur les événements précipités

Des soldats-paysans russes quittent le front de l'Est. Ils font demi-tour vers la maison avec leur arme au bruit d'un partage équitable de la terre. Lénine devant le chaos, devant la disparition de toute autorité, juge la Russie "La société la plus libre du monde" tandis qu'à Paris l'Humanité du 5 décembre 1917 dénonce au contraire un complot d'ouvriers armés. En France l'infime minorité qui a refusé l'Union Sacrée qu'elle appelle trahison, fait sa propre lec-



ture de la guerre mondiale : un massacre qui ne concerne que les puissants. "Travailleurs de tous les pays, égorgez-vous !" accuse Rosa Luxemburg. Le défaitisme révolutionnaire lit dans l'agitation russe, des homologues avec les tendances de ses propres nuances : anarchisme, socialisme révolutionnaire et communisme. Quelques ressentiments s'atténuent. On apprend petit à petit des réalités sur les nouveaux pouvoirs qui s'annoncent mais l'évolution sur place reste mal connue. Ce qu'on veut déchiffrer c'est un prolongement de la révolution française de 1789, c'est une analogie sur les principes liberté, égalité, fraternité qui seraient là-bas réactivés.

Les échecs successifs du gouvernement provisoire s'accompagnent d'une ébullition populaire, d'une explosion paysanne et d'une montée des bolcheviks. Ceux-ci, jusque-là quelques milliers, sont maintenant plus de 200 000 qui ont pour programme : la terre aux paysans, la paix immédiate, tout le pouvoir aux soviets. La troupe ralliée à une nouvelle insurrection pille à Petrograd les arsenaux et le Palais d'hiver. Kerenski appelle les soviets au secours. Après avoir réclamé le pouvoir pour une coalition bolcheviks - mencheviks - socialistes révolutionnaires, peu à peu ces soviets passent aux bolcheviks. Leur leader, Lénine dénonce dans les socialistes révolutionnaires et les mencheviks des instruments de la bourgeoisie.

Les mesures décidées par le nouveau gouvernement de modèle bolchevique font évidemment souffrir le bourgeois français. Il n'est pas seul. La grande majorité des citoyens français sont patriotes, donc l'abandon de la lutte à l'Est contre l'Allemagne est ressentie comme "un coup de poignard dans le dos". En Anjou Ludovic Ménard incarne cette position.

Octobre 1917, est-ce bien une révolution ?

Oui disent les historiens de gauche. Est-ce un coup d'état ? Oui affirme Soljenitsyne.

La fois coup d'état et révolution semblent penser les historiens actuels. Le 18 janvier 1918 une assemblée constituante est élue. Elle compte 418 Socialistes Révolutionnaires, 168 bolcheviks, 18 mencheviks. Aussitôt dissoute par décret bolchevique, elle marque la fin de l'opposition légale, la fin de ce qui restait du semblant de coalition au pouvoir ou coexistaient les trois tendances. Les bolcheviks ont enfin seuls l'autorité. Ils ont toutefois la double menace intérieure des Socialistes Révolutionnaires et de la droite contre-révolutionnaire.

Le 28 janvier 1918, l'armée rouge est créée pour contrer les armées blanches. La guerre civile s'étend. Lors de l'été 1918, les bolcheviks menacés par les Socialistes révolutionnaires et par la droite contre-révolutionnaire que soutient l'église orthodoxe, pratiquent une Terreur rouge systématique. C'est dans cette situation que le 18 juillet 1918 le tsar et sa famille sont massacrés.

Peu à peu le système soviétique se consolide. Du 2 au 6 mars 1919 sera fondée la III^e Internationale et le Komintern, organe d'expansion mondiale du communisme. Ce ne sera qu'en 1920 que l'armée rouge aura vaincu les armées blanches et seulement en 1922 que sera formée l'URSS.

Sentiments opposés en France

Le gouvernement et le simple citoyen comprennent toujours mal ce qui se passe en Russie. Ils reçoivent pourtant certaines lumières. Ainsi en octobre 1919, Marcel Cachin enthousiaste rend compte à Angers de son voyage à Moscou devant 1800 auditeurs. En Anjou les nouvelles arrivent par le canal des journaux locaux. Une nouvelle Grande Peur s'empare des foules catholiques qui prient pour une Sainte Russie crucifiée. Le courant qui accueille favorablement les nouveaux pouvoirs, est somme toute très maigre. Celui qui incarne cette position est, en Anjou, Louis Bouet, un instituteur du Saumurois

Gérard Balesme

Les États dans tous leurs états

La Confédération Helvétique, progressivement constituée à partir du XIV^e siècle, est sans doute le seul État où vivent paisiblement germanophones, francophones, italophones, protestants et catholiques. Si aujourd'hui la notion d'État-nation est à la mode, on est loin du compte dans beaucoup d'autres pays du monde.

Même en Europe des conflits larvés subsistent et peuvent éclater à tout moment. L'Ukraine État artificiel, créé de haute lutte, fut rattaché à l'URSS après 1917. En 1954 Nikita Khrouchtchev décida de lui rattacher la péninsule de Crimée. La Russie pour revenir à la situation antérieure l'occupe militairement depuis 2015. On trouve une majorité catholique à l'ouest et orthodoxe, russophone à l'est. Au total un quart de la population est non ukrainienne. L'éclatement, en 1991, de l'ex Yougoslavie, ancienne poudrière des Balkans, a remis au jour des conflits sanglants à bases historiques, religieuses, ethniques et linguistiques. S'opposent catholiques slovènes et croates contre orthodoxes en Ser-

possèdent chacun deux ethnies mais dans des proportions inverses. Les massacres internes entre Hutus, majoritaires au Rwanda, et Tutsis, majoritaires au Burundi, y trouvent leur origine.

Le Cameroun réunit deux colonies françaises et britanniques. Le nord ouest est anglophone. Dans cette République unie, officiellement bilingue, s'exerce un pouvoir extrêmement autoritaire. Les anglophones, environ 20% de la population, s'estiment socialement discriminés et réclament leur autonomie.

L'Éthiopie était le plus vieil État, empire, d'Afrique jusqu'à sa conquête par l'Italie fasciste de Mussolini en 1936. Sa singularité fut d'être un bastion chrétien, à culture écrite, l'amarique, pour toutes les ethnies. Aujourd'hui le pouvoir et la société appartiennent aux Amarras ce que contestent les Omoros. Les Érythréens parvinrent à faire sécession en 1993 au terme d'une difficile guerre de libération.

Une dictature militaro-musulmane, fondée sur la charia dirige le Soudan, plus vaste pays africain. Elle a suscité la création violente d'un Soudan du sud à dominante



mettre en place une république laïque. Des tribus touaregs dominent le sud et le reste du pays se partage entre des islamistes de tous poils.

Au Moyen Orient

En Syrie le régime de Bachar el Assad exerce une véritable dictature confessionnelle. Ses opposants sont alliés aux forces islamistes. Les laïcs n'ont plus voix au chapitre.

Dans l'Iran, État clérical depuis la révolution de Khomeyni, le pouvoir élu dépend officiellement du pouvoir du clergé chiite. C'est une mosaïque de peuples où seuls les perses, 60% de la population bénéficient de droits sociaux.

Israël peut sembler une structure démocratique. Mais l'importante population arabe constitue une minorité de citoyens à part exclus du service militaire avec une représentation particulière au Parlement. Depuis 1977 Israël occupe la Cisjordanie et favorise le développement d'une colonisation sauvage.

Le Liban est un puzzle religieux de musulmans chiites et sunnites, aujourd'hui majoritaires, de chrétiens maronites et de druzes. Depuis 1943 la Constitution répartit les pouvoirs et les sièges au Parlement sur des bases religieuses. Le président de la République doit être maronite, le Premier ministre sunnite et le président du Parlement chiite. L'équilibre est précaire car la démographie change le rapport des forces religieuses. Empêtré dans sa guerre civile la Syrie laisse provisoirement en paix le Liban qu'elle rêvait d'absorber.



bie, au Monténégro et dans la Macédoine. Il faut y ajouter les musulmans du Kosovo et de l'est de la Macédoine qui sont de langue albanaise. L'État Kosovo n'existe qu'avec la protection de l'OTAN.

En Afrique

Le Rwanda et le Burundi, petits États jumeaux, anciennes colonies belges, devinrent des frères ennemis en dépit d'une référence commune au catholicisme. Ils

chrétienne ravagé aujourd'hui par une anarchie sanglante.

La dictature de Kadhafi, en Libye se référerait au seul Coran en ignorant le corpus théologique et idéologique de l'Islam. Depuis sa chute en 2011 ce pays connaît une anarchie totale à la suite de l'intervention militaire franco-américaine. Deux États affirment leur légitimité. Le pouvoir de Tripoli est reconnu par les puissances occidentales. Celui de Tobrouk dit vouloir

J-P Brachet

Suite sur le blog ou dans le prochain numéro

Quelle place dans la société?

Les retraités ont été les grands oubliés des campagnes électorales récentes. Ils se sentent maltraités, voire stigmatisés par les gouvernants et les médias.

Yann Loyant, délégué régional de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, dresse un état des lieux pour remédier à cette situation.



Une démocratie digne de ce nom se doit de prendre en compte tous ses citoyens. Aujourd'hui, 24 % de la population française a plus de 60 ans ; à l'horizon 2040 ce sera 33 %.

La parité homme femme à 60 ans est quasiment réalisée, alors qu'à 75 ans on compte 1 homme pour 2 femmes et à 85 ans 1 pour 3. Cela est dû principalement à l'espérance de vie après 60 ans : + 22 ans pour un homme, + 28 ans pour une femme. Pour la première fois dans l'histoire de nos sociétés, quatre à cinq générations se côtoient, ce qui contribue à changer le rôle et les comportements de chacune des générations. Ce phénomène n'a pas été anticipé par les gouvernements successifs.

Une approche économique

On note de grandes disparités entre les retraités. Bernard Ennuyer (sociologue) a coutume de dire On vieillit comme on a vécu . Les différences de salaires ont engendré des différences de comportements, notamment face à l'accès aux soins.

Les disparités économiques de la vie active ne sont pas gommées ou minimisées par le

Sur les 16 millions de retraités
1,2 millions vivent sous le seuil
de pauvreté (960 €/mois)

passage à la retraite. Elles seraient plutôt amplifiées. Un cadre a une espérance de vie en bonne santé de 10 ans supérieure à celle d'un ouvrier. Un citadin a une espérance de vie en bonne santé inférieure de quelques années par rapport à un rural.

La pension moyenne s'établit à 1350 euros par mois pour un homme et 1200 euros pour une femme. Généralement les pensions des femmes sont inférieures de 40 % à celles des hommes. Cela est dû aux différences importantes des salaires dans le secteur privé, pondérées par la parité des salaires dans la fonction publique.

Sur les 16 millions de retraités 1,2 millions vivent sous le seuil de pauvreté (960

€/mois) ; beaucoup sont des femmes aux carrières incomplètes ou ne touchant que la pension de réversion de leur conjoint décédé, des femmes d'artisans non déclarées ou mal déclarées.

Une approche sémiologique

C'est avec la création de la Sécurité Sociale que le terme de retraité prend toute sa valeur avec la création de la branche vieillesse du régime général et du concept de salaire continué ou différé.

Dans les années 50-60, quand on partait à la retraite (65 ans), l'image qu'on donnait du retraité était celle d'une personne âgée, marquée par les épreuves de la vie et ayant une espérance de vie de 67 ans pour les hommes (soit 2 ans de retraite), et de 73 ans pour les femmes.

Aujourd'hui on ne vit plus comme dans les années soixante. Mais pour réduire les dépenses nécessaires aux retraités, on martèle l'idée fausse qu'ils coûtent trop chers. Et à longueur de colonnes on tente d'opposer jeunes actifs et vieux égoïstes (cf. le titre d'un quotidien national : Retraités : vieux, privilégiés, égoïstes). En effaçant petit à petit le mot Retraité des appellations des instances de gouvernance en charge des problèmes liés au vieillissement et en le remplaçant par les vocables Personnes Agées ou Agés tout court, c'est cette image de la personne presque grabataire qui est renvoyée.

Faire valoir ses droits

Retraite ne veut pas dire retrait de toute activité. En France on a tendance à confondre travail et emploi. En retraite, je n'ai pas d'emploi, mais je peux, si je le veux, assu-

rer certains travaux (rémunérés ou bénévoles) au profit de la société. Puis-je être considéré alors comme un inactif ?

L'implication des retraités est estimée à 185 milliards d'heures annuelles. Qu'ils arrêtent d'injecter leurs revenus dans la silver économie ou dans l'économie intra-familiale (54 milliards €), et de gros problèmes sociétaux apparaîtront. Comment les Associations sportives, caritatives ou culturelles, comment les assemblées locales ou nationales pourraient-elles fonctionner sans les retraités ?

Pourtant, le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de diminuer. Par le gel des pensions, par l'augmentation des prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA), la part que représente le poids des retraites dans le PIB est en diminution. Il est passé de 14,9 % en 2013 à moins de 13 % actuellement.

Mais cela ne suffit pas ! Le président Macron veut augmenter la CSG de 1,7 points sans aucune contrepartie pour les retraités. Ses positions quant à la fonction et aux services publics ne laissent rien augurer de bon.

Il nous faut donc réagir pour combler le déficit d'images, pour faire prendre conscience de la place et du rôle important des retraités dans la société du 21^e siècle. C'est pourquoi la FGR-FP demande la création d'une instance où les retraités pourront faire valoir leurs droits, porter leurs doléances, régler plus facilement leurs problèmes administratifs, interférer pour la revalorisation des pensions en fonction du salaire moyen et non de l'indice des prix.

Yann Loyant

Assemblée générale de la FOL, une intervention de la salle

L'assemblée générale s'est déroulée cette année à Nyoiseau le 17 mai.

Elle est, d'habitude, le rituel de diverses interventions statutaires. Le délégué général et les chefs de service exposent l'activité de la FOL. Présentés dynamiquement, les rapports sont écoutés avec attention. L'expert comptable satisfait les adhérents présents en déclarant des comptes positifs. Le président plaide pour une laïcité sans qualificatif. S'adressant à des convaincus, il est convaincant. Quelques questions et remarques évitent la succession de monologues. L'enchaînement, sans être fastidieux, est routinier.

Cette année, surprise ! Un militant du Segréen, Philippe Lépicier, de la salle a fait une intervention structurée. La vigueur de celle-ci mérite que l'on vous en fasse part.

« La mise en place des nouvelles communes inquiète tous les membres du service public d'éducation, notamment les écoles des petits villages. Que ce soit au niveau des inscriptions des élèves, de la



gestion matérielle des écoles, l'ensemble montre que la vision néo-libérale avec son maître mot "austérité" doit s'imposer à tous ; les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux sont menacés, les communes plus importantes souhaitent se développer au détriment des autres.

Ajoutons à cela que l'Éducation Nationale forme et installe localement non plus des inspecteurs(trices), des IEN, mais des DRH qui sont là pour imposer un modèle d'école avec des classes plus surchargées, une formation continue des enseignants évanescence, un état d'esprit où l'arbitraire, le pouvoir hiérarchique est encore plus fort, plus omniprésent.

Des fermetures de classes sont programmées dans notre secteur, un mal-être pro-

fessionnel grandissant s'installe chez les enseignant(e)s.

La réforme des rythmes scolaires a progressivement déstabilisé la vie sociétale autour de l'école publique, amorcé une fuite vers le privé, ceci sans analyse des conséquences sur la vie des élèves, le regard des enseignant(e)s, mais avec des dispositions matérielles, financières inégales. »

Voilà ce qui fut dit par un militant laïque déçu, mais pas résigné. Une intervention qui compléta les mots d'accueil de Jack Beaudy, président de l'amicale de Nyoiseau. La laïcité est toujours vivace dans le Segréen.

J. P.

Assemblées générales nationales d'organisations laïques

La ligue de l'enseignement et les délégués de l'éducation nationale, chacun de leur côté, ont tenu leur Assemblée générale à Grenoble

À la ligue, après le départ l'an dernier de Jean-Marc Roirant remplacé par Nadia Bellaoui, ce fut le président Jean-Michel Ducomte qui mit fin à ses fonctions. Un hommage lui fut rendu par Jean-Louis Bianco, président de l'observatoire de la laïcité. Il sera remplacé par Eric Favey,

inspecteur général et ancien secrétaire national. Lors des deux journées passées dans le Dauphinois, la ligue regretta la possibilité offerte de revenir à une semaine scolaire de quatre jours. Par ailleurs, considérant que les conditions politiques ne sont pas réunies pour supprimer la loi Debré de 1959, elle demande que l'enseignement privé sous contrat soit intégré dans les cartes scolaires et en respecte les règles. La FOL 49 estime que c'est un

vœu pieu et qu'il ne faut pas mettre en sourdine la revendication de la suppression des crédits publics à l'enseignement privé.

Dans un autre endroit de la ville de Grenoble, les délégués départementaux de l'éducation nationale ont élu Eddy Khaldi président de leur fédération. L'angevin Jacques Manceau a été nommé vice-président. Les congressistes ont réitéré leur opposition à la loi Debré.

Le chalet du Cart bien fréquenté au cours de l'été 2017



L'association des Amis du chalet du Cart a pour but de réaliser les travaux nécessaires pour que l'accueil au chalet se fasse dans les meilleures conditions. Elle s'est aussi donnée pour mission d'en faire la promotion pour que des groupes le fréquentent le plus régulièrement possible.

Ainsi, le chalet a eu l'occasion d'accueillir cet été : un mariage sur un week-end du mois de mai, un séjour organisé par un ITEP, un groupe de VTTistes et des trailers préparant l'Ultra Trail du Mont-Blanc, les 2 traditionnels séjours « ados » proposés par la FOL et deux semaines randos en juin et août.

A la fin de ce dernier séjour, les participants en ont profité pour effectuer des travaux de peinture et de menuiserie. D'autres travaux sont programmés, comme tous les ans aux vacances de la Toussaint, auxquels les membres de l'association sont invités à participer.

A noter : l'AG aura lieu à J.Bouëssé le samedi 18 novembre avec au programme : l'AG statutaire, des photos proposées par les groupes fréquentant régulièrement le chalet, un spectacle musical avec F.Pierren-Mesnil

Philippe Robin

Courrier des lecteurs

Adresse à Gérard Balesme

J'ai lu avec intérêt dans le numéro 118 de l'Anjou Laïque, l'article de Gérard Balesme « Nos contes merveilleux » qui porte le chapeau suivant: « Les mythologies, les contes populaires et les religions ont du commun. On se limitera à illustrer ce propos en rapprochant des exemples tirés de la mythologie grecque, des contes de Grimm et de Perrault et de la religion catholique. » Déjà, il eut été bienvenu d'être plus précis et plus général à la fois, en disant : « Les mythologies, les contes populaires et les récits fondateurs des religions ont en commun le merveilleux ». Il aurait fallu dire aussi, la religion Chrétienne, la confession catholique n'étant qu'une branche de celle-ci. Par ailleurs, personne ne songerait à nier, que les récits fondateurs de la religion chrétienne c'est-à-dire les textes bibliques et les contes populaires ont des choses en commun, puisque ces derniers sont postérieurs aux premiers et véhiculent ce qu'il est convenu d'appeler la « morale judéo-chrétienne ».

Mais ce qui aurait été plus intéressant c'est d'étudier l'utilité du merveilleux à l'intérieur de ces trois types de récits. Vous me direz que ce n'était pas le lieu et que vous vouliez faire court, mais alors, votre exposé enfonce des portes ouvertes ! Par exemple le réveil de la Belle au bois dormant qui s'accompagne du réveil de la nature a sûrement à voir avec un mythe saisonnier, pourtant le merveilleux n'est pas là pour expliquer les saisons comme dans le mythe grec de Perséphone. Autre exemple, le récit mythique de la résurrection du Christ se superpose sans doute aussi en partie à un mythe saisonnier (Jean le Baptiste dont la fête est placée quasi au solstice d'été annonce Jésus dont la naissance est d'ailleurs placée au solstice d'hiver, pour coïncider avec des fêtes païennes : tout le monde le sait maintenant et même les religieux le disent). On pourrait aussi évoquer l'aspect merveilleux de la naissance qui évoque des mythes égyptiens ou grecs. Sauf que l'ensemble du récit chrétien, malgré le langage

mythique, met en scène un homme dont peu de gens mettent en doute le fait qu'il a existé, même si l'on connaît peu de choses sur lui, les récits évangéliques n'étant pas à lire comme des textes historiques. Le merveilleux dans l'ensemble du récit chrétien comme dans les autres récits bibliques a un tout autre sens que celui d'expliquer les saisons ou tout autre phénomène naturel. Il n'a pas non plus le rôle moralisateur d'un conte.

Parler de « systèmes d'interdits et d'obligations » et de merveilleux qui « invite chacun à la transgression d'où dérivent des punitions et des rédemptions » c'est regarder le christianisme par le petit bout de la lorgnette, même si la religion a été utilisée bien souvent pour « moraliser » les populations (en utilisant la peur de l'enfer entre autres!) et les soumettre à l'ordre établi. En évoquant « interdits/punition/rédemption » j'imagine, Gérard Balesme, que vous faites allusion ici au récit du jardin d'Eden, et au premier Adam supposé racheté par le « second Adam », à savoir le Christ, selon la compréhension de ce mythe par Paul. Mais même quand on a dit cela, on n'a rien dit, car vous le savez bien, tous ces textes doivent être replacés dans le contexte culturel de l'époque où ils ont été écrits. De l'Antiquité à nos jours, ils ont été interprétés de multiples façons, dont aucune ne supprime les autres. Parler de « fables à prétention véridique » c'est considérer ceux qui trouvent dans ces textes un sens pour leur vie, comme des personnes naïves, sans réflexion. Bref vous estimez être au-dessus de cela....

Alors, il est bien facile, comme vous semblez le faire, de jeter le bébé avec l'eau du bain! (Si cela vous intéresse, je vous conseille la lecture de « Mythes grecs, mythes bibliques. L'humain face à ses dieux. » ouvrage collectif sous la direction de Jean-Daniel Causse et Elian Cuvillier, paru en 2008 aux éditions du Cerf. Et je peux même vous le prêter...) Laïquement vôtre.

Roseline Cayla

Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Mitigeur

Vous connaissez tous ce dispositif qui permet de régler à une température agréable l'eau de votre douche sans avoir à réajuster périodiquement le robinet d'eau chaude et le robinet d'eau froide. Que se passe-t-il si par inadvertance le plombier a interverti, au niveau du mitigeur, l'arrivée d'eau chaude et d'eau froide.

Réponse de la devinette précédente: Résistance aux antibiotiques

L'expression les bactéries deviennent résistantes aux antibiotiques est fallacieuse. De façon erronée elle suggère que les bactéries, à l'instar d'un athlète qui s'entraîne

pour améliorer ses performances, haussent individuellement et graduellement leur résistance aux antibiotiques et transmettent ce caractère acquis à leur descendance. L'explication correcte réside dans les mécanismes de la théorie de l'évolution mis au jour par Darwin et ses successeurs. Des mutations aléatoires de leurs gènes dotent parfois des bactéries de dispositions favorables à la résistance aux antibiotiques. Au contraire des caractères acquis ces nouveaux gènes se transmettent à la descendance. Les bactéries qui ne possèdent pas cette aptitude nouvelle disparaissent progressivement. À terme la population des bactéries ne se compose alors majoritairement que des mutantes résistantes. Compte tenu de la rapidité de renouvellement des générations le phénomène a pris moins d'un siècle depuis l'apparition de la pénicilline, le premier antibiotique. Pour les mammifères, l'apparition d'un nouveau caractère prend des dizaines de milliers, centaines de milliers ou millions d'années.

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

....€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque) 14 bis, avenue Marie-Talet 49100 Angers

L'Anjou Laïque N°121

Fondateurs : Yvonne et Henri Dufour

Directeur de la publication :
Jack Prout

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Catherine Batreau, Jean-Louis Grégoire, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet Marquis, Alain Paquereau, Jean-Pierre Thuleau.

Maquette conception, mise en pages :
Jean-Claude Michineau

Collaboration : Marie-Anne Guery, Patrick Tarreault, David Cayla, Yvan Quiniou, Alain Bourrier, Yann Loyan, Philippe Robin, Jean-Paul Girard.

Imprimerie Paquereau Technographis,
31, rue Eugène Delacroix 49000 Angers
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

En vente dans les kiosques d'Angers :

- Centre-ville, Château : Anjou Souvenirs, 17 Place du Président Kennedy
- Quartier de La Doutre : Le Ronceray, 8 Place de la Laiterie
- Quartier Bichon : Tabac Presse, Place Bichon
- Quartier Monplaisir : Les 7 Sonnettes, Route de Paris : 96 avenue Victor Châtenay,
- Quartier Patton : Le Royal, 131 avenue Patton
- Quartier de La Roseraie : MAGpresse, Centre commercial de la Roseraie

Contact

librairie papeterie

3, rue Lenepveu Angers

Blog Anjou laïque

[Http://anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

Des compléments d'articles, de nouvelles contributions.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com

La FOL 49 fête ses 80 ans du 5 au 10 décembre 2017

Mardi 5 décembre: "La fabrique du citoyen", un film de Jean-Michel Djan suivi d'un débat sur l'Éducation populaire

Mercredi 6 décembre: portes ouvertes dans les accueils de loisir.

Jeudi 7 décembre 20 H 15: conférence débat avec Yvon Quiniou « Laïcité et philosophie », salle du Doyenné, Angers.

Dimanche 10 décembre 12 heures: repas des 80 ans, salle Aragon, Trélazé. Animation et expositions

Toutes les informations sur les horaires et les lieux sur www.fol49.org

En deux mots

Jupiter

Emmanuel, n'est-ce pas : Dieu est parmi (ou avec) nous selon les hébreux !

Chez les romains, c'est le dieu des dieux, qui gouverne le ciel et la terre. Jupiter dans les pratiques divinatoires possède modestement comme attributs l'aigle, comme son ancêtre empereur et la foudre, qu'il a su dompter depuis des années.

Lorsqu'empruntant le chemin du palais, il est apparu au pied de la pyramide de verre, dans la cour du plus vaste musée et le plus visité du monde, tous les médias lui présentèrent une pluie de sollicitudes et de courbettes.

Jupitérien, pharaonique, symbole d'un jeunisme galopant et d'une faconde rodée et chloroformante, chantre de la modernité, chef d'une armée de godillots venus d'un seul horizon, le Kapital et les marchés financiers. Beaucoup ne s'en sont pas encore aperçu, quel réveil !

Mégalomane et surfeur d'idées recyclées ; il s'est entouré habilement d'hommes et de femmes kidnappés à droite et au centre. De belles prises, dit-on ?

Tous et toutes étant déjà atteints du syndrome de Stockholm, cherchaient déjà à se rapprocher du dieu à s'en brûler les ailes.

Jusqu'au nom du new parti, LREM (Le Roi Emmanuel Macron), ce fut un tour de passe-passe.

A y regarder de plus près, c'est l'illusionnisme au pouvoir. Il a ses modèles, si pour lui ce n'est pas le Fouquet's, ses sorties ressemblent bien à celle de N.S. le petit.

Les ordonnances, toujours plus fortes que le 49/3 pour faire passer la casse du code du travail, déjà bien engagée en hollandie, témoignent bien d'un déni de démocratie et de la peur des citoyens.

La loi « chômage » -pourquoi la qualifié de loi

travail alors qu'elle organise une vidange plus fluide des entreprises, sera mise en œuvre au seul profit des entrepreneurs, en langage lutte des classes des patrons. Le MEDEF conserve ses serviteurs gouvernementaux.

Pour Dieu, les ambitions personnelles sont simples, régner sans contrepouvoirs, ses ambitions politiques, poursuivre la main tendue au patronat et faciliter la vie des marchés financiers. Rien de bien original et de nouveau ! Quant à la moralisation dont il s'est fait le chantre, elle n'est surtout pas au rendez-vous dans ses équipes et ses soutiens... Il y aura encore pas mal de surprises que les lanceurs d'alertes dénicherons !

Des médias à sa botte, complaisants, adorant ce Jupiter pour qu'avec peu des suffrages, il s'assoie sur le siège royal de l'Elysée. Le marché de dupes est ouvert !

Mais la majorité des français ne s'est pas tombé dans la pantalonnade ! Comme quoi si de l'autre côté, la chasse aux égos est ouverte, il y a des marges pour ré-ouvrir le boulevard de l'espoir et fouler ses pavés.

Jean-Paul Girard

Collège public de Beaupréau



Les membres du Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges ne lâchent pas. À la foire de Beaupréau, la petite angevine, ils ont demandé que le Conseil départemental respecte les engagements de l'ancien Conseil général. La majorité est de la même tendance politique. L'élu du canton est le même. Les

critères d'effectifs des collèges publics voisins pour la réalisation alors imposés sont dépassés depuis longtemps. Ils le sont tellement que le collège public de Montrevaux accueillant les élèves de Beaupréau est saturé. Au lieu d'acter la construction du collège de Beaupréau, le Conseil départemental tergiverse. Il lance une étude à la-

quelle serait associé l'enseignement privé selon une information donnée au Conseil départemental de l'Éducation nationale. Ne doutons pas que les bons apôtres veilleraient à ce que leurs collèges ne soient pas concurrencés à Beaupréau. Mais leur présence ne serait-elle pas superflue eu égard aux avocats qu'ils ont au département ? Certainement. Leur participation marquerait alors la volonté politique d'intégrer les établissements de l'enseignement privé dans la carte scolaire pour limiter la création d'établissements publics. En revanche, ils pourront, eux, toujours s'implanter ou bon leur semble. Il faudra veiller à ce que les services de l'Éducation nationale sauvegarde les intérêts du public. Il est plus facile dans le département de créer un établissement privé hors contrat qu'un collège public.

J. P.